

Guide des sources juridiques en droit français : législation, jurisprudence, doctrine



Bibliothèque
Cujas

BIBLIOTHÈQUE INTERUNIVERSITAIRE

TITRE I : RECUEILS LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES	6
1. RECUEILS DE LOIS ANTÉRIEURES A 1871	7
1.1. <i>Ordonnances et anciennes lois, avant 1789</i>	7
1.2. <i>Coutume, ordonnances, anciennes lois, arrêts avant 1789</i>	7
1.2.1. Coutumes	7
1.2.2. Ordonnances et anciennes lois	8
1.2.3. Actes royaux.....	10
1.2.4. Arrêts, plaidoyers et mémoires	10
1.3. <i>Anciens recueils des lois depuis 1789</i>	11
1.3.1. Moniteur universel	11
1.3.2. Bulletin des lois : 1788-1931	11
1.3.3. Fonds Duvergier.....	12
2. JOURNAL OFFICIEL ET AUTRES PUBLICATIONS OFFICIELLES	14
2.1. <i>Journal officiel de la République française et autres éditions du J. O.</i>	14
2.1.1 Lois et décrets.....	14
2.1.2 Assemblée Nationale - Débats parlementaires.....	16
2.1.3 Assemblée Nationale - Documents (Impressions).....	17
2.1.4 Sénat. Débats parlementaires	18
2.1.5 Sénat. Documents (Impressions).....	19
2.1.6 Débats parlementaires. Congrès du Parlement.....	19
2.1.7 Avis et rapports du Conseil économique et social.....	19
2.1.8 Documents administratifs.....	20
2.1.9 Débats de l'Assemblée de l'Union française	20
2.1.10 Documents de l'Assemblée de l'Union française	20
2.1.11 Autres éditions législatives et réglementaires du Journal officiel.....	20
2.2. <i>Journal officiel : éditions économiques et financières</i>	21
2.2.1. Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO)	21
2.2.2. Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP).....	22
2.2.3. Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC)	22
2.3. <i>Bulletins officiels des ministères et institutions</i>	22
2.4. <i>Documents budgétaires</i>	23
2.4.1. Le projet de loi de finances	23
2.4.2. La loi de finances initiale	24
2.4.3. Lois de finances rectificatives (dits « collectifs »)	24
2.4.4. Loi de règlement	24
3. AUTRES RECUEILS LEGISLATIFS (PUBLICATIONS NON OFFICIELLES)	25
3.1. <i>Juris-classeur Codes et Lois (droit public et droit privé)</i>	25
3.2. <i>Actualité législative Dalloz (1983-1995)</i>	26
3.3. <i>Les lois nouvelles</i>	26
4. CODES JURIDIQUES	28
4.1. <i>Les codes officiels</i>	28
4.2. <i>Les codes privés</i>	29
4.2.1. Les codes annotés	29
4.2.2. Les codes annotés et commentés.....	29
TITRE II - RECUEILS POUR LA JURISPRUDENCE.....	31
1. BULLETINS DE LA COUR DE CASSATION.....	33
1.1. <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	33
1.2. <i>Bulletin d'information de la Cour de cassation</i>	34
1.3. <i>Rapport annuel de la Cour de cassation</i>	35
2. RECUEIL DES DECISIONS DU CONSEIL D'ÉTAT STATUANT AU CONTENTIEUX ET DU TRIBUNAL DES CONFLITS, DES ARRETS DES COURS ADMINISTRATIVES D'APPEL ET DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS	36
3. RECUEIL DES DÉCISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL	39
4. RECUEIL DALLOZ.....	41
5. RECUEIL SIREY	45
6. LA SEMAINE JURIDIQUE.....	47
7. GAZETTE DU PALAIS.....	49
8. JURISPRUDENCE FRANCAISE (1807-1976)	54
TITRE III - ENCYCLOPEDIES JURIDIQUES ET OUVRAGES DE REFERENCE	55
1. ENCYCLOPEDIE JURIDIQUE DALLOZ.....	55
2. LE NOUVEAU REPERTOIRE DE DROIT DALLOZ.....	57
3. GUIDE JURIDIQUE DALLOZ	59
4. LES JURIS-CLASSEURS	60

5.	AUTRES OUVRAGES DE REFERENCE	65
5.1.	<i>Les dictionnaires et guides permanents</i>	65
5.2.	<i>Les publications FRANCIS LEFEBVRE</i>	66
5.2.1.	Mémento Francis Lefebvre (périodiques).....	66
5.2.2.	La documentation de base Francis Lefebvre (ouvrages et périodiques)	68
5.3.	<i>Les publications LAMY</i>	69
5.4.	<i>Les Juri-dictionnaire JOLY</i>	70
5.5.	<i>Les mélanges</i>	71
5.6.	<i>Les Archives de philosophie du droit</i>	72
5.7.	<i>Les Travaux de l'Association Henri Capitant des amis de la culture juridique française</i>	72
5.7.1.	Rapports de congrès	72
5.7.2.	Journées d'études nationales	73
INDEX.....		74

AVERTISSEMENT

« Le plus important à savoir d'une chose, c'est l'endroit où elle peut être trouvée quand on la cherche » Herbert SPENCER

Le développement des collections juridiques sur support électronique offre de multiples clés d'accès à la documentation juridique. Cependant, la connaissance de la structure interne des **grands recueils de sources juridiques** sur support imprimé (législation, jurisprudence, doctrine) reste indispensable pour le juriste, comme pour le bibliothécaire ou documentaliste en sciences juridiques.

Le guide propose d'être un instrument pour les bibliothécaires afin de les aider dans leur rôle d'orientation et d'information auprès du public universitaire. Dans son élaboration nous avons tenu compte des questions récurrentes posées par les lecteurs de la Bibliothèque Cujas concernant les grands recueils de sources ; nous espérons qu'il pourra leur être utile dans leurs recherches.

L'exposé consacré aux sources législatives pourra être complété par l'ouvrage de M. Dubois-Chelhod (1982), révisé par B. Turquet (2000) : **Législation et travaux parlementaires depuis 1789, guide pratique**, présenté sous forme de tableaux et disponible également sur le site web Cujas : <http://biu-cujas.univ-paris1.fr>
Les localisations et cotes ont été revues par le personnel de la bibliothèque en 2015 (*)

Dans la mesure du possible nous avons mentionné sous chaque titre les supports électroniques existants sur Internet.

Les **cotes des collections de la Bibliothèque Cujas** et leur **localisation** sont indiquées sous chacun des titres ; l'**année en cours** d'un périodique est toujours consultable au Guichet de la Salle des périodiques.

() Ont participé à la mise à jour de 2015 : Marie Demarquet, Isabelle Fructus, Alexandra Gottely, Benjamin Prémel, Catherine Renard.*

Abréviations utilisées pour la **localisation des collections** à la Bibliothèque Cujas :

- A = Annexe (*)
- Cujas = Bibliothèque Cujas
- *G.Chelhod* = Guide Chelhod
- GR = Grande Réserve (*)
- G = Guichet Salle de lecture
- Guichet SP = Guichet Salle des périodiques
- M = Magasins
- RP = Salle du patrimoine (*)
- SL = Salle de lecture
- SP = Salle des périodiques
- V = Salle Viollet

(*) *Documents en accès différé*

TITRE I : RECUEILS LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

- La **loi** (règle écrite, générale et permanente élaborée par le Parlement) constitue la source juridique principale du droit. Le système juridique français obéit au principe de « *hiérarchie des normes juridiques* » (la norme du degré inférieur doit respecter celle du degré supérieur), selon l'ordre : constitution, traités, lois et ordonnances, règlements (décrets, arrêtés, circulaires).
- La **coutume** est également une source de droit objectif.

Définitions

- **Constitution** : ensemble des règles suprêmes fondant l'autorité de l'État, organisant ses institutions, lui donnant ses pouvoirs et ses limites (garantissant les libertés aux citoyens)
- **Traité** : accord conclu entre États ou autres sujets de la société internationale, en vue de produire des effets de droit dans leurs relations mutuelles.
- **Ordonnance** : acte pris par le Gouvernement, avec l'autorisation du Parlement, pendant un certain délai, dans des matières normalement régies par la loi.
- **Loi** : règle écrite, générale et permanente, votée par le Parlement
- **Règlement** : acte de portée générale pris par les autorités exécutives compétentes (Président de la République, Premier ministre)
- **Décret** : décision exécutoire, à portée générale ou individuelle, signée soit par le Président de la République soit par le Premier ministre, contresignée par le ou les ministres concernés.
- **Arrêté** : décision exécutoire, à portée générale ou individuelle, émanant d'un ou de plusieurs ministres (arrêté ministériel), ou d'autres autorités administratives (arrêté préfectoral, arrêté municipal).
- **Circulaire** : instruction de service écrite adressée par une autorité supérieure à des agents subordonnés en vertu de son pouvoir hiérarchique.
- **Convention collective** : accord conclu entre, d'une part, un employeur ou un groupement d'employeurs et, d'autre part, un ou plusieurs syndicats de salariés, en vue de déterminer les conditions d'emploi, de travail et de rémunération des salariés.
- **Coutume** : règle de droit d'origine non étatique (souvent non écrite). La coutume est une source de droit à condition qu'elle ne soit pas contraire à la loi.

Les constitutions

Elles sont publiées au *Journal officiel*, ainsi que les textes de révision constitutionnelle. On pourra consulter également les ouvrages de référence suivants :

- *Juris-classeur codes et lois* (voir pp. 26-27)
- *Constitutions et documents politiques* / Maurice Duverger. - 14e édition mise à jour - Paris : Presses universitaires de France, 1996 - Cote JA.1 DUV (SL)
- *Textes constitutionnels et documents politiques* / Yves Mény. - Paris : Montchrestien, 1989 - Cote JA.1 MEN (SL)
- Le site Internet : <http://www.legifrance.gouv.fr/> (voir ce guide p.15)

Les lois et règlements

On les trouve essentiellement dans des **recueils périodiques** courants suivants (publications officielles ou non), et dans les **codes**.

1. RECUEILS DE LOIS ANTÉRIEURES à 1871

1.1. Ordonnances et anciennes lois, avant 1789

Isambert - Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420 jusqu'à la révolution de 1789, dit Recueil Isambert (28 vol. + 1 vol. de tables)

COTES CUJAS Usuel 18 (GR)
Ancien US 18 (GR) (Manque vol. de tables)

La Table alphabétique de matières renvoie au tome et à la page dans le tome.

SUPPORT ÉLECTRONIQUE

<http://gallica.bnf.fr>: les 28 volumes sont disponibles en ligne sur Gallica.

1.2. Coutume, ordonnances, anciennes lois, arrêts avant 1789

Cette annexe a été établie à partir notamment des ouvrages cités dans :

- MALCLES, L.N. - *Les sources du travail bibliographique* - Genève : E. Droz, 1950-1958, tome 2, vol.2, pp. 584-586 **COTE CUJAS** 76.696-2 (GR)
- BRUNET, J.-C. - *Manuel du libraire et de l'amateur de livres* - Paris : F. Didot, 1860-1880, 5^{ème} éd. (Réimpr. 1990) - 8 vol. **COTE CUJAS** 182.145 (RP)
(Usuel de la salle du patrimoine)

1.2.1. Coutumes

- CAMUS, Arm. G. *Bibliothèque choisie des livres de droit... pour faire suite aux Lettres sur la profession d'avocat* - 5^è éd. rev. et augm. par André Marie DUPIN - Bruxelles : 1832 (voir p.566)

On trouve, Tome 2, pp. 225-288 : *Introduction à l'étude des coutumes, anciens monuments des usages et du droit coutumier, collections générales des coutumes, textes et commentaires des coutumes*

COTES CUJAS 76.587 (RP) 76. 810 (t.1) (RP)
26.099 (t. 1) (RP) 76.581 (t.2) (GR)

Les deux tomes de la 5^{ème} édition sont en ligne sur [Gallica](#)

- BERROYER, Claude et LAURIERE, Eusèbe de. *Bibliothèque des coutumes, contenant la préface d'un nouveau coutumier général, une liste historique des coutumiers généraux, une liste alphabétique des textes et commentaires des coutumes, usances, etc.* - N. Gosselin 1699.

COTES CUJAS 76. 826 (RP) 10. 062 (RP)
14. 671 (RP)

En ligne sur [Hathi Trust](#)

- BOURDOT DE RICHEBOURG, Charles-Antoine. *Nouveau coutumier général*. P. Gosselin, 1724, 4 t.

COTES CUJAS 59-1 (RP)
59-2 (RP)
59-3 (RP)

(Chaque cote correspond à une édition en 4 volumes. Deux sont des éditions de : Paris : Michel Brunet, 1724. La troisième de : Paris : Théodore Le Gras, 1724)

1.131 (RP)
(Éd. Paris : Michel Brunet, 1724)

Les 4 tomes de l'édition de Paris : Michel Brunet, 1724, sont en ligne sur [Gallica](#)

- *Anciennes lois des français conservées dans les coutumes anglaises*, recueillies par LITTLETON, avec des observations par D. HOUARD. - Rouen, 1766 ; 2 vol. in - 4°

COTES CUJAS 10.166-1 (RP) (2 parties en 2 vol.)
10.166-2 (RP) (2 parties en 1 vol.)

Les deux volumes sont en ligne dans Bayerische StaatsBibliothek : [tome 1](#) et [tome 2](#)

- *Le Grand Coutumier de France contenant tout le droit français /* par Louis CHARONDAS LE CARON. - Paris, 1598 ; In - 4°

COTE CUJAS 10. 054 (RP)

1.2.2. Ordonnances et anciennes lois

Voir : OLIVIER-MARTIN, Fr : *Ordonnances des rois de France* in : *Les Travaux de l'Académie des Inscriptions et Belles - Lettres*, 1947, pp. 37-43.

COTES CUJAS 75. 165 (GR)

Voir aussi ci-dessus : DUPIN. *Bibliothèque choisie*. pp. 204-225.

• Période 1051-1539

- *Ordonnances des rois de France de la troisième Race*. Commencé par Eusèbe de LAURIERE, puis Denis-Fr. SECOUSSE, Louis Guill. De VILEVAULT, George de BREQUIGNY et continué, à partir du t. XV (1811), par l'Académie des Inscriptions et Belles - Lettres, 1723-1849, 21 vol. ; 3 vol. de tables :

- Table générale et chronologique des 9 vol. du Rec. des ordonnances par VILEVAULT (1757).

- Table chrono. des ordonnances de la 3^{ème} Race jusqu'au règne de Louis XII (1847)

- Table chrono. des ordonnances depuis Hugues Capet jusqu'en 1400 (1706).

COTES CUJAS 88 (RP) (Coll. complète : 21 vol. + 3 vol. tables)
89 (RP) (3^{ème} vol. de tables uniquement)

En ligne sur [Gallica](#) sauf volumes 1, 5, 6, 20 et table chronologique de 1706

- *Ordonnances des rois de France. Règne de François 1^{er}*. Publ. Par l'Académie des sciences morales et politiques, Impr. Nat., 1902-

1 : 1515-1516. (1902)

6 : 1530-1532. (1937-40)

2 : 1517-1520. (1916)

7 : 1533-1535. (1941-42)

3 : 1521-1523. (1932)

8 : Tables. 1536-1537. (1963)

4 : 1524-1526. (1933)

9 : Tables 1538-1539 (1973-1992)

5 : 1527-1529. (1936) (9^{ème} vol. en 5 parties)

COTE CUJAS 23.036-5 (M)

Les tomes 2, 3, 4, 5 et 6 sont en ligne sur [Gallica](#)

- Période 1110-1610

- FONTANON, Antoine. *Les Edicts et ordonnances des roys de France depuis Louis VI, dit le Gros, jusques à présent... de nouveau reveuz...et augmentez par Gabriel MICHEL, Sieur de LA ROCHEMAILLET. P., 1611, 4 t. en 3 vol.*

COTE CUJAS 90 (RP)

- STEIN, Henri. *Inventaire analytique des ordonnances enregistrées au parlement de Paris jusqu'à la mort de Louis XII [1462-1515].* Paris, Imp. Nat. ,1908 (Ministère de l'Instr. Publ., Archives nationales.)

COTE CUJAS 10. 247-18 (GR)

En ligne sur [Internet Archive](#)

- Période 1328-1782

- NERON, Pierre et GIRARD, Estienne. *Recueil d'Édits et Ordonnances royaux sur le fait de la justice, et autres matières les plus importantes, concernant les ordonnances des rois Philippe VI [1328-1350] à Louis XV, et plusieurs arrêts rendus en conséquence augm. d'un très grand nombre d'ordonnances -* Paris, Montalant, 1720, 2 vol.

COTE CUJAS 93-2 (RP)

- NERON, Pierre et GIRARD, Estienne. *Les Édits et ordonnances des très chrétiens rois François Ier [à] Louis XIV, sur le fait de la justice..., 1 livre divisé en 3 parties -* Paris, 1656

COTE CUJAS 93 (RP)

- *Code du Roy Henri III [1574-1589] -* Paris, 1609 ; In-folio

COTE CUJAS 95 (RP)

- *Questions sur l'ordonnance de Louis XIV du mois d'avril 1667, relatives aux usages des cours de Parlement et principalement de celui de Toulouse /* par Marc Antoine RODIER. - Toulouse, 1769 ; In - 4°

COTE CUJAS 10. 050 (RP)

- *Recueil des déclarations, édits, lettres patentes et arrêts du Conseil du Roi, enregistrées au Parlement de Dijon, depuis 1670 jusqu'en 1782. -* Dijon, Ressayre, 1689-1782 ; 18 vol. in - 4° (dont un vol. de tables 1666-1735)

COTE CUJAS 13.181 (RP) (1666-1782, manque vol 15 1766-1770)

- Période 1722-1790

- COQUELEY DE CHAUSSEPIERRE, Charles-Georges. *Recueil des Édits, Déclarations, Ordonnances... concernant la justice, police, finances, depuis le 29 sept. 1722 jusqu'au mois d'oct. 1740*. P., Girard, 1758-1760, 12 vol. Dit « code Louis XV ».

COTE CUJAS 25. 309 (RP)

❗ Il y a un autre Recueil intitulé « *Code Louis XV* », qui comprend les ordonnances depuis le 29 sept. 1722 jusqu'en février 1773, Grenoble, 1778, 2 vol. (Pas à Cujas)

- *Abonnement des Édits et Arrêts...* 1767-1790. Paris, Simon, [1768 ?]-1790, 26 vol. Collection fondée par un imprimeur qui envoyait les textes à des abonnés, les complétait par des tables. Appelée « *Recueil Simon* ».

COTE CUJAS 13. 237 (RP)

(Comprend la collection de 1772 à 1790, en 21 vols)

1.2.3. Actes royaux

- *Catalogue des actes de François 1^{er}*. P., Impr. Nat., 1887-1908, 10 vol. (Acad. Des sciences morales et polit. Coll. Des ordonnances des rois de France). 10 volumes. Période 1515-1547. Vol. 9-10 : Ambassadeurs et missions, officiers royaux. Table alphabétique.

COTE CUJAS 23. 036-4 (M)

9 volumes sont en ligne sur [Gallica](#)

1.2.4. Arrêts, plaidoyers et mémoires

Sur les recueils d'arrêts et arrêtistes de l'Ancien Régime, on pourra consulter l'ouvrage : *Les recueils d'arrêts et dictionnaires de jurisprudence XVI^e - XVIII^e / sous la dir. de Serge Dauchy et Véronique Demars-Sion*. - Paris, Ed. La Mémoire du droit, 2005

COTES CUJAS 511.647 (M)
511.647 (GR)

- GUYOT (Pierre). *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale*. Ouvrage de plusieurs jurisconsultes. Paris, Visse P., Ed. 1784-85 en 17 Vol. (Cujas ne possède pas l'éd. de Paris, chez Dorez, puis Panckoucke, 1775-1783, en 64 vol. Cette dernière est en ligne sur Gallica)

COTES CUJAS Ancien US 102 (RP) (Manque vol. 10)
14.668 (RP) (Manque le vol. 16)

Les 17 volumes de l'édition Visse sont en ligne sur [Hathi Trust](#)

Les 64 volumes de l'édition Dorez puis Panckoucke (1775-1783) sont en ligne sur [Gallica](#)

- *Journal du Palais ou Recueil des principales décisions de tous les parlements et leurs souverains de France / par Mes BLONDEAU et GUERET*. 4^e éd. - Paris, 1755 ; 2 vol. in-folio.

COTE CUJAS 155 (RP)

En ligne sur la Bibliothèque numérique de Cujas : [Tome 1](#) et [Tome 2](#)

• *Dictionnaire des arrêts, ou Jurisprudence universelle des parlements de France* / par BRILLON (Pierre - Jacques). - Paris, 1727 ; 6 vol. in-folio.

COTES CUJAS 106 (RP)
 10.707 (RP) (éd.1781-1788, 7 vol.)

Les volumes de l'édition 1781-1788 sont en ligne sur [Gallica](#) (sauf tome 4)

• *Recueil de plusieurs arrêts notables du Parlement de Paris* / par Georges LOUET. N^{lle} édition par ROUSSEAUD DE LA COMBE. - Paris, 1742 ; 2 vol. in-folio.

COTE CUJAS 104 (RP)

En ligne sur la bibliothèque numérique du SCD de Strasbourg

[Tome 1](#) et [Tome 2](#)

1.3. Anciens recueils des lois depuis 1789

1.3.1. Moniteur universel

Paraît depuis 1789 sous divers titres.

- *Gazette nationale ou le moniteur universel : 1789 - 1810*
- *Moniteur universel : 1811 - 1848*
- *Moniteur universel, journal officiel de la République française : 1848 - 1852*
- *Moniteur : Journal officiel de l'Empire français : 1852 - 1868*
- *Journal officiel de l'Empire français : 1869 - 4 septembre 1870*

- *Journal officiel de la République française : 5 septembre 1870 - 21 mai 1871*
- *Le Moniteur universel : Gazette nationale fondée en 1789 : 21 septembre 1870-15 mars 1871 (Édition Tours puis Bordeaux)*

COTE CUJAS 9.801 (RP)

Pour les années 1789-1799, un fac-similé est disponible à la cote 10.189-1 à 32 (RP) sous le titre "Réimpression de l'ancien Moniteur".

- Plusieurs volumes de **tables** de 1787 à 1841 à la cote 9.801 (RP)

SUPPORTS ÉLECTRONIQUES

<https://archive.org>

<http://www.bsb-muenchen.de>

Une partie des volumes du Moniteur universel sont disponibles sur ces deux sites.

1.3.2. Bulletin des lois : 1788-1931

COTES CUJAS

45.120	(GR)	1794-1804
	(M)	1804-1931
45.121	(M)	1832-1930
45.122	(M)	Tables 1789-1903

30.001 (RP) Table générale alphabétique, 4 vol. (1789-1814)

Nota bene : Une collection du *Bulletin des lois* (non cotée à Cujas, cote externe 40272) pour les années 1794-1862 est consultable à la Réserve Pavillon.

SUPPORT ÉLECTRONIQUE

Site	Contenu
http://gallica.bnf.fr	Années 1789 à 1931 (sauf les années 1790-1793 / 1805 / 1857-1862 / 1866 / 1910-1911 / 1915 / 1923-1924)

1.3.3. Fonds Duvergier

Duvergier - Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements, avis du Conseil d'État. 1788-1949

COTES CUJAS

57.246	(M) 1788-1930 (Manquent 1856 et 1915)
US 19	(GR) 1788-1949 (Manquent 1837 et 1922)
30.001	(RP) 1822-1949 (manque 1833)
38.433-3	(M) 1914-1918 (suppl. de 12 vol.)

- Tables chronologiques et analytiques

- Tables analytiques (1788-1830) (2 vol.)

COTES CUJAS	US 19 (GR)	
	30.001 (RP)	

- Tables analytiques (1831-1889) (4 vol.)

COTES CUJAS	US 19 (GR)	
	30.001 (RP)	

- Table analytique décennale (1890-1899)

COTES CUJAS	US 19 (GR)	
	30.001 (RP)	

A partir de l'année 1831, les tables chronologique et analytique sont intégrées dans chaque volume annuel.

SUPPORTS ÉLECTRONIQUES

Plusieurs volumes sont en ligne sur Gallica. Suivre ce [lien](#) pour accéder aux volumes des années 1824-1938. Édition 1834-1845 : <http://gallica.bnf.fr>

Voir aussi pour les autres collections de lois et décrets de la période révolutionnaire (Collection dite « du Louvre », collection « Baudouin » etc.) G.Chelhod.

Descriptif du fonds Duvergier

Du tome 1 à la nouvelle série tome 18, les ouvrages ont pour titre : *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements et avis du Conseil d'État.*

A partir de la nouvelle série tome 19, ils s'appellent : *Collection complète des lois, décrets d'intérêt général, traités internationaux, arrêtés, circulaires, instructions, etc.*

Séries et numérotation :

- 100 tomes édités entre 1824 et 1900 (édition originale)
- Une série « Nouvelle série » de 49 tomes publiée de 1901 à 1949 (selon l'édition, les tomes « nouvelle série » 1 à 9 peuvent être numérotés de 101 à 109, la nouvelle série tome 6, est indiquée dans tous les volumes comme le tome 106)

Pour la Première Guerre mondiale, le Duvergier possède un document annexe : **Législation de la guerre 1914-1918**. Cette série est composée de 12 volumes, identifiés par la date qu'ils traitent :

- | | |
|---|--|
| 1) Du 28 juillet 1914 au 15 janvier 1915 | 7) Du 6 mai 1917 au 14 septembre 1917 |
| 2) Du 15 janvier 1915 au 31 août 1915 | 8) Du 15 septembre 1917 au 31 décembre 1917 |
| 3) Du 1 ^{er} septembre 1915 au 15 février 1916 | 9) Du 1 ^{er} janvier 1918 au 31 mars 1918 |
| 4) Du 17 février 1916 au 15 juillet 1916 | 10) Du 1 ^{er} avril 1918 au 15 juillet 1918 |
| 5) Du 17 juillet 1916 au 31 décembre 1916 | 11) Du 16 juillet 1918 au 31 octobre 1918 |
| 6) Du 1 ^{er} janvier 1917 au 5 mai 1917 | 12) Du 1 ^{er} novembre 1918 au 31 décembre 1918 |

2. JOURNAL OFFICIEL ET AUTRES PUBLICATIONS OFFICIELLES

2.1. Journal officiel de la République française et autres éditions du J. O.

ABREVIATIONS USUELLES : J.O. ou JO ou JORF

DATES

- 1789→ sous le titre : *Moniteur universel* (voir ci-dessus)
1871→ sous le titre : *Journal officiel de la République française*

CARACTÉRISTIQUES

Périodique courant, exhaustif pour les textes législatifs, sélectif pour les textes réglementaires. Il comporte **plusieurs séries** et des **tables** qui facilitent son utilisation. Sa présentation a varié plusieurs fois depuis les origines.

Le journal officiel comprend 5 éditions :

- Lois et décrets
- Débats parlementaires de l'Assemblée Nationale et du Sénat
- Documents parlementaires de l'Assemblée Nationale et du Sénat
- Avis et rapports du Conseil économique et social
- Documents administratifs

LOCALISATION des COLLECTIONS (voir le détail sous chaque série)

- Séries 9.803, 9.803 A, 9.803 B, 9.803 C, 9.803 D
 - Guichet SP pour l'année en cours (9.803 / 9.803 A / 9.803 C)
 - Salle de lecture pour les 3 ou 4 dernières années
 - Magasins pour les années antérieures
- Séries 9803 E, 9803 F, 9803 H, 9803 I, 9803 J, 9803 Y
 - Intégralité des collections en Magasins
- Tables annuelles 1990 → 9.803 T (SL)
 1871 - 1989 9.803 T (M)

❗ Les tables annuelles des séries *Lois et décrets* (9.803), et des séries *Débats parlementaires* (9.803 A, 9.803 C) sont regroupées sous la cote 9.803 T, en plusieurs volumes reliés par année.

2.1.1 Lois et décrets

COTES CUJAS

≈ 3 dernières années 9.803 (SL) (SP: 3 derniers mois)
22 mai 1871 → 9.803 (M)

Pour les années 1939-1944, voir le G. Chelhod Cote 9.803 (GR)

PÉRIODICITÉ

Cette édition, dite édition **générale** est **quotidienne** (sauf le lundi). Elle est reliée par mois.

CONTENU

Le Journal Officiel « Lois et décrets » comprend 4 parties principales :

- Partie **législative** : lois
- Partie **réglementaire** : décrets, arrêtés et circulaires dont la publication au J.O a été décidée par le ministre signataire
- Partie « **Informations parlementaires** » (à l'exclusion, toutefois, des débats et réponses à des questions de parlementaires qui font l'objet d'une édition spéciale)
- Partie « **Avis et communications** » relatifs à des actes administratifs qui doivent être portés à la connaissance des citoyens (avis de concours, avis d'adjudication, arrêtés d'extension de conventions collectives...)

Chaque **texte** se présente de la façon suivante : Nature du texte (loi, décret...), année suivie d'un numéro d'ordre, date de la signature, objet du texte publié, numéro NOR (ce numéro facilite les recherches dans les bases de données)

Exemple de référence : Loi n° 90-586 du 4 juillet 1990 relative à la participation des communes au financement des collèges = NOR : INTX89001139L

• **Suppléments** : l'édition générale se complète :

- de **numéros complémentaires** à périodicité variable :

Cote Cujas	1976 -1984	9.803 NC	(M)
------------	------------	----------	-----

- du fascicule *Associations et fondations d'entreprise* (hebdomadaire) :

Cote Cujas	1985 - 1988	9.803 sup	(M)
------------	-------------	-----------	-----

• **Tables** :

a) **Tables mensuelles** intégrées dans le volume du mois, comprenant :

- une **table analytique** qui permet de retrouver les textes par matière. Elle donne les références et l'intitulé des textes classés alphabétiquement en rubriques et sous-rubriques thématiques.
- une **table chronologique** (très utile) qui donne les références et l'intitulé des textes classés d'après leur **date de signature**. La date indiquée à la suite de ces textes est celle de la publication au J.O.

b) **Tables annuelles**

- Tableau de concordance des pages avec les numéros du JO
- Table **analytique**, très détaillée, présentation identique aux tables mensuelles
- Table **chronologique** : sous chaque jour, on trouve les textes signés à cette date, suivis du n° NOR, de la date et page de publication au JO.
- Table des annonces

Cotes Cujas	1990 →	9.803 T	(SL)
	1871 - 1989	9.803 T	(M)

CLEFS D'UTILISATION

a) Pour rechercher les **travaux préparatoires d'une loi** (débats, projets antérieurs, etc.), se reporter au préalable au texte de la loi dans la partie *Lois et décrets* du journal officiel. En effet, on trouve, à la suite de la loi concernée, les références de

tous les travaux préparatoires, ce qui simplifie les recherches dans les autres parties du Journal officiel (*Impressions* ou *Débats*).

b) Lorsqu'on recherche la **législation en vigueur sur un sujet**, on peut consulter :

- *Juris-classeur Codes et lois* (pp. 26-27)

- ou le site : <http://www.legifrance.gouv.fr/>, rubrique « Lois et règlements », pour les textes **en vigueur** (ou « textes consolidés ») à la date de la consultation.

Si on cherche tous les **textes réglementaires pris en application d'une loi votée**, on peut consulter le site du Sénat : <http://www.senat.fr/recherche/>

Pour chaque loi votée depuis 1981 (à l'exclusion des lois ratifiant des conventions internationales), vous trouverez la liste exhaustive des textes réglementaires pris pour leur application.

SUPPORTS ÉLECTRONIQUES

SITE	CONTENU
http://www.journal-officiel.gouv.fr	JO électronique authentifié depuis le 2 juin 2004.
http://www.legifrance.gouv.fr	La base JORF : texte intégral du JO (version d'origine) depuis le 1 ^{er} janvier 1990. La base LEX : références bibliographiques des textes en vigueur depuis l'édit de Villers-Cotterêts (1539) ; et texte intégral (en fac-similé) du JO depuis 1947. les Textes consolidés (codes et certaines lois)
http://lamyline.lamy.fr	JO depuis 1955 + BO. + Codes
Gallica	JORF Lois et Décrets : 1871-1939

2.1.2 Assemblée Nationale - Débats parlementaires

COTES CUJAS

≈ 4 dernières années **9.803 A** (SL) (SP: 3 derniers mois)
1882 → **9.803 A** (M)

Articles, amendements et annexes : 2004→ **9.803 A-1** (M)

Avant 1881, les Débats paraissent au JO Lois et décrets.

Pour la période 1939-1944, voir aussi G. Chelhod Cote 9.803 A (GR)

ABRÉVIATIONS USUELLES

J.O. débat = Journal officiel, débats parlementaires

J.O.Q. = Journal officiel, questions écrites au ministre

Exemple de référence : *Rép. Daillet AN, 3 fév.1992, p. 534, n° 50014* = Réponse du ministre à M. Daillet, parue dans les Débats de l'AN, série Questions, fév. 1992 (cote : 9803 A (Q))

CONTENU

a) Série **Compte rendu** (dos de reliure : 9.803 A (CR))

Quotidien (paraît le lendemain) : transcription exacte des séances et questions orales

b) Série **Questions** (dos de reliure : 9.803 A (Q))

Hebdomadaire : regroupe les questions écrites des députés ainsi que les réponses des Ministres.

Les réponses ministérielles permettent de connaître la doctrine administrative à l'égard de l'application d'un texte ou la position du gouvernement sur un point particulier.

• **Tables annuelles, 1871→** (mêmes cotes que les tables de la série *Lois et décrets*)

a) Édition **Compte rendu** : deux tables annuelles de référence (matières et nominative) appelées « Table des débats ».

b) Édition **Questions** : une table en trois parties :

- Répertoire analytique (il indique le n° des questions, repris dans le rôle numérique)
- Répertoire nominatif (permet des recherches par nom d'auteur)
- Rôles numériques (permet de retrouver le texte intégral des questions et réponses)

SUPPORT ÉLECTRONIQUE

<http://www.assemblee-nat.fr>

- Comptes rendus 1997→ (+ Archives 1958-1997)
 - Compte rendu analytique (3 heures après la levée de séance)
 - Compte rendu intégral (3 semaines après)
- Questions 3 juillet 1981→

2.1.3 Assemblée Nationale - Documents (Impressions)

3) Assemblée Nationale - Documents (Impressions)

COTES CUJAS

≈ 3 dernières années 9.803 B (SL)

1881→ 9.803 B (M)

1828- 1851 23.010 (M)

1871-1876 23.011 (M)

1876-1957 23.012 (M)

1997-2006 99.896 (M)

(Sous le titre : Documents d'information de l'Assemblée nationale)

Pour la période 1939-1944, voir aussi G. Chelhod Cote 9.803 B (GR)

CONTENU

Les documents parlementaires contiennent des informations importantes comme les travaux préparatoires (des lois) susceptibles de jouer un rôle déterminant dans l'interprétation de la règle de droit, notamment avant que les tribunaux aient pu la fixer. Les références de ces textes (très abondants : rapports, projets de lois, etc.) se trouvent en bas de la 1ère page de la publication de la loi concernée, au J.O. "Lois et décrets"

La **Série ordinaire** comporte les textes des projets et propositions de lois, les rapports et avis des commissions de l'Assemblée. Parution irrégulière

La **Série budgétaire** comprend le projet de loi de finances de l'année, le rapport économique et financier, le projet de loi de finances rectificative, le projet de loi de règlement (fascicules bleus, verts, jaunes)

Cette série n'a pas de reliure distincte à Cujas, et la numérotation est continue (voir paragraphe 2.4 Documents budgétaires p. 23)

❗ L'édition des *Documents de l'Assemblée nationale* paraît au Journal officiel après un délai de cinq à six mois. Depuis 1970 ils sont remplacés par les **Impressions de l'Assemblée nationale** (au dos de chaque volume relié : Journal officiel - Assemblée nationale - n° de la législature - Impressions - Année - n° des rapports ou avis)

SUPPORT ÉLECTRONIQUE

<http://www.assemblee-nat.fr> documents depuis 1997 →

2.1.4 Sénat. Débats parlementaires

COTES CUJAS

≈4 dernières années	9.803 C	(SL)	(SP: 3 derniers mois)
1881 →	9.803 C	(M)	

Avant 1881, les Débats paraissent au JO Lois et décrets.

Pour la période 1939-1944, voir aussi G. Chelhod

CONTENU

a) Série **Compte-rendu** (dos de reliure) 9.803 C (CR)

Quotidien (paraît le lendemain) : transcription exacte des séances et questions orales.

b) Série **Questions** (dos de reliure) 9.803 C (Q)

Hebdomadaire : regroupe les questions écrites des sénateurs ainsi que les réponses des ministres.

Les réponses ministérielles permettent de connaître la doctrine administrative à l'égard de l'application d'un texte ou la position du gouvernement sur un point particulier.

• **Tables annuelles, 1871 →** (mêmes cotes que les tables de la série *Lois et décrets*)

a) Édition **Compte rendu** : deux tables annuelles de référence (thématique et nominative) constituent la Table des débats.

b) Édition **Questions** : la « **Table des questions et réponses des ministres** » comporte trois parties (questions écrites, questions orales et table nominative)

SUPPORT ÉLECTRONIQUE

<http://www.senat.fr>

- Comptes rendus 4 juin 1996 → (+ Archives 1946-1996, 1914-20)
 - Compte-rendu analytique (2 heures après la levée de séance)
 - Compte-rendu intégral (Entre 24 et 36 heures après la levée de séance)

- Questions 2 avril 1978→

2.1.5 Sénat. Documents (Impressions)

COTES CUJAS

≈4 dernières années	9.803 D	(SL)
1881→	9803 D	(M)
1876-1957	23.013	(M)
1999-2006	99.925	(M)

(Sous le titre : Rapports du Sénat)

Avant 1882, et pour la période 1939-1944, voir aussi G. Chelhod

CONTENU

Les documents parlementaires contiennent des informations importantes comme les travaux préparatoires (des lois) susceptibles de jouer un rôle déterminant dans l'interprétation de la règle de droit, notamment avant que les tribunaux aient pu la fixer. Les références de ces textes (très abondants : rapports, projets de lois, etc.) se trouvent en bas de la 1^{ère} page de la publication de la loi concernée, au J.O. "Lois et décrets"

On trouve dans cette série les **projets et propositions de lois, les rapports et avis des commissions**. Parution irrégulière

❗ Les *Documents du Sénat* ne sont plus publiés par le Journal officiel, mais on les trouve dans les *Impressions du Sénat* (au dos des volumes reliés : Journal officiel - Sénat - Impressions - Année - n° des rapports, avis)

SUPPORTS ÉLECTRONIQUES

<http://www.senat.fr>

- Documents depuis 1997-98 →
- Références et sommaires depuis 1978→

2.1.6 Débats parlementaires. Congrès du Parlement

COTE CUJAS 9.803 I (M)

Cette série comporte :

- les comptes rendus des séances du Parlement réuni en Congrès 1993-2009
- les projets de loi constitutionnelle. (Parution irrégulière) 1993-1999

2.1.7 Avis et rapports du Conseil économique et social

COTE CUJAS

1948 →	9.803 E	(M)
Rapport annuel 1990 →	9.803 E-1	(M)

Cette série comporte des avis sur des projets de lois, études et rapports.

SUPPORT ÉLECTRONIQUE

<http://www.lecese.fr> 1948 →

2.1.8 Documents administratifs

COTE CUJAS

1906 →

9.803 F (M)

Cette série comporte les rapports et statistiques des administrations. Parution irrégulière.

SUPPORT ÉLECTRONIQUE

<http://www.journal-officiel.gouv.fr/> : consulter les Documents administratifs depuis le 13 avril 2006.

2.1.9 Débats de l'Assemblée de l'Union française

COTE CUJAS

1947-1958

9.803 H (M)
(Deux exemplaires de chaque volume)

2.1.10 Documents de l'Assemblée de l'Union française

COTE CUJAS

1947-1958

9.803 J (M)

2.1.11 Autres éditions législatives et réglementaires du Journal officiel

2.1.11.1. Textes d'intérêt général

COTES CUJAS

1952 - 2003

46.429 (M)

1956-1991

9.778 (M)

Extraits de l'édition des *Lois et décrets*, en fascicule bihebdomadaire pour les textes les plus importants ou en fascicules spéciaux. Parution irrégulière. Publication arrêté en 2003.

2.1.11.2. Recueils des traités et accords de la France

COTES CUJAS

1958-1972

46.944 (M)

1973-2004

47.509 (M)

CONTENU

Traités, accords bilatéraux ou multilatéraux, conventions et échanges de lettres signés par la France. Parution irrégulière.

Editée par le Ministère des affaires étrangères, la version papier de ce recueil est supprimée en 2004. Le dernier numéro est le numéro 11 de 2004.

En remplacement, la version électronique est disponible depuis la base [Pacte](#) sur le site du Ministère des affaires étrangères.

- Voir aussi : *Juris-classeur codes et lois* (voir p. 14)

SUPPORTS ÉLECTRONIQUES

<http://www.legifrance.gouv.fr>
<http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/pacte/>
<http://lamyline.lamy.fr/>

2.1.11.3. Traitements, soldes et indemnités des fonctionnaires

COTES CUJAS

1950-1951

9803 Y

(M)

2.1.11.4. Brochures et conventions collectives (monographies)

• **Brochures du JO** : Les éditions des Journaux officiels regroupent et publient les textes importants applicables à un domaine ou à une question déterminée, en brochures et tirés à part qui constituent ainsi de véritables recueils méthodiques.

Exemples : associations de la loi de 1901, remembrement, constitution, conventions collectives etc...

COTES CUJAS Voir le [Catalogue Cujas](#)

• Conventions collectives

COTES CUJAS

99.732

(M) (1172 notices)

- Voir aussi p. 67 : *Dictionnaire permanent : conventions collectives*

- Voir aussi <http://www.journal-officiel.gouv.fr/bocc/>

- Voir aussi <http://lamyline.lamy.fr/>

2.2. Journal officiel : éditions économiques et financières

2.2.1. Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO)

COTES CUJAS

1907- 2005

9803 G

(M)

PÉRIODICITÉ

Parution 3 à 6 fois par semaine.

CONTENU

Cette série comporte les avis à caractère obligatoire des sociétés faisant publiquement appel à l'épargne. L'édition du *Bulletin officiel du Conseil des marchés financiers* paraît au BALO depuis 1997.

SUPPORT ÉLECTRONIQUE

<http://journal-officiel.gouv.fr/balo/>

2.2.2. Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP)

Édition imprimée non présente à Cujas

SUPPORT ÉLECTRONIQUE

<http://www.boamp.fr/> 2006→

2.2.3. Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC)

Édition imprimée non présente à Cujas

SUPPORT ÉLECTRONIQUE

<http://www.bodacc.fr/> 2008→

2.3. Bulletins officiels des ministères et institutions

CONTENU

Chaque ministère publie un bulletin contenant toutes les informations juridiques concernant son domaine de compétence. Il reprend donc tous les textes parus au JORF qui le concerne et y ajoute des circulaires ministérielles ou instructions et commentaires particuliers.

On trouve dans les bulletins officiels (*publiés ou non par les JO*) l'ensemble des dispositions réglementaires régissant les domaines d'activité des **ministères** ou de **grandes institutions publiques**, dispositions qui, souvent, ne sont pas publiées au *JO Lois et décrets* : circulaires, instructions, notes et directives, avis de concours, décisions de jurisprudence.

La périodicité est variable. Ils comportent généralement des **tables** annuelles chronologiques et systématiques.

COTES CUJAS

Voir le [Catalogue Cujas](#)

SUPPORTS ÉLECTRONIQUES

Sur le site officiel de chaque ministère, une rubrique est généralement consacrée aux textes officiels ainsi qu'au Bulletin officiel du ministère.

A consulter également :

<http://circulaire.legifrance.gouv.fr/> : pour la consultation des instructions et circulaires applicables, adressées par les ministres aux services et établissements de l'État.

<http://lamyline.lamy.fr>

<http://www.lexisnexus.com/fr> : onglet JO/BO

Pour une aide à la recherche, consulter également le guide Cujas [Trouver de la législation](#)

2.4. Documents budgétaires

Le budget d'un exercice donne lieu à plusieurs séries de publications successives : le projet de loi de finances, le (ou les) projet (s) de loi de finances rectificative, le projet de loi de règlement, le budget voté (loi de finances initiale, loi de finances rectificative, loi de règlement).

2.4.1. Le projet de loi de finances

Il est publié :

Pour les **textes généraux** seulement dans :

Les *Impressions de l'Assemblée nationale* COTES 9.803 B ; 23.012

Les *Impressions du Sénat* COTES 9.803 D ; 23.013

Procédure de recherche : chercher dans le JO *Lois et décrets* la loi de finances de l'année (accès par les **tables** du JO, à partir du terme *BUDGET*). A la suite de la loi de finances, on trouve toutes les références au *projet de loi de finances* dans les *Impressions* de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Dans la publication « **Projet de loi de finances pour services civils, services militaires** » (édité par l'Imprimerie nationale), le projet est accompagné de très nombreuses **annexes**, de couleur bleue, blanche ou jaune (10 vol. par an environ)

COTE CUJAS 23.615 (M)

Les **annexes organiques** de couleur **bleue** qui correspondent à des documents prévus par l'ordonnance organique, doivent être déposées et distribuées, comme le projet de loi de finance lui-même, au plus tard le premier mardi d'octobre de l'année qui précède l'année d'exercice.

- Il s'agit d'abord d'annexes générales, actuellement au nombre de cinq.
- Les annexes explicatives particulières « **services votés - mesures nouvelles** » (auxquelles on réserve communément le nom de « **bleus** ») se présentent sous la forme de fascicules distincts dont la liste recoupe à peu près celle des grands départements ministériels.

Les autres annexes ne sont pas soumises aux délais de dépôt prévus par la loi organique. Elles sont très nombreuses.

Sont disponibles à Cujas :

- *Projet de loi de finances pour...Présentation du budget sous forme de budget de programmes* COTE CUJAS 23.615 ^C

Ce sont des fascicules de couleur **blanche**, dont la liste correspond à celle des « bleus services votés - mesures nouvelles ». Les « blancs » ont pour objet de présenter les crédits ministériels sous la forme de « budgets de programmes », rapprochant l'ensemble des moyens matériels et financiers mis en œuvre et des résultats à atteindre.

- *Rapport d'exécution du plan* COTE CUJAS 8.194 (M) (1947-1981)
- *Régionalisation du budget d'équipement* (ce document est également publié dans les collections de l'INSEE, série R (n° spéciaux)

COTE CUJAS 1976-1981 8.194 (M)

- *Compte général de l'administration des finances rendu pour l'année ...par le Ministère des finances* COTE CUJAS 23.620 (A) 1817-2005

2.4.2. La loi de finances initiale

La loi de finances et les décrets de répartition sont publiés au JO, édition *Lois et décrets* (accès par le terme « **budget** » dans les tables du JO) ; Un tirage à part est édité dans les **Textes d'intérêt général**.

COTES CUJAS	1952- 2003	46.429	(M)
	1956 - 1991	9.778	(M)

L'Imprimerie nationale édite, au début de chaque année, des fascicules de **couleur verte**, les **budgets votés**, dont la liste correspond à celle des « bleus services votés - mesures nouvelles »

Les « verts » fournissent le détail des crédits, tels qu'ils ont été votés par le Parlement. Les fasc. verts sont ensuite remplacés par un volume annuel.

COTE CUJAS	23.615 (M)
------------	------------

2.4.3. Lois de finances rectificatives (dits « collectifs »)

Les *projets de lois de finances rectificatives* sont publiés dans la série des *Impressions de l'Assemblée nationale* sous couverture bleue

COTES CUJAS	9.803 B ; 23.012
-------------	------------------

- La loi votée et les décrets de répartition sont publiés au JO dans les conditions habituelles. Si aucun projet de loi de finances rectificative n'est déposé au cours de la deuxième session du Parlement, le ministre de l'Économie, des Finances et du Budget publie un *Rapport sur l'évolution de l'économie nationale et des finances publiques*

2.4.4. Loi de règlement

La loi de règlement est publiée au JO ; elle constate les résultats financiers de chaque année civile)

Le *projet de loi portant règlement définitif du budget et de l'exercice* est publié sous ce titre dans les Impressions parlementaires

COTES CUJAS	1874-2003	23.618	(A)
		9.803 B ; 23.012	(M)

Il est accompagné du *Rapport de la Cour des comptes sur l'exécution des lois de finances en vue du règlement du budget de l'exercice.....destiné à être annexé au projet de loi portant règlement définitif du budget...*

COTES CUJAS	9.803 B (M) ; 23.621B (M) (1995-1997)
-------------	---------------------------------------

Support électronique concernant les divers documents budgétaires (lois de finances depuis 1996, Programme pluriannuel des finances publiques...) sur Internet : le portail du ministère du Budget, des Comptes publics et de la réforme de l'État : <http://www.budget.gouv.fr/>

3. AUTRES RECUEILS LEGISLATIFS (Publications non officielles)

Des publications non officielles donnent *in extenso* ou en résumé les **textes** essentiels publiés au Journal officiel, accompagnés parfois de **commentaires**.

3.1. Juris-classeur Codes et Lois (droit public et droit privé)

<i>COTES CUJAS</i>	17.353	(L)
	210.987	(V)

DATES

Le Juris-classeur *Codes et Lois Droit public, Droit privé* a été fondé en 1926.
La **mise à jour** est permanente (en principe tous les deux mois).

DOMAINE

Ensemble de la législation et réglementation en **vigueur** en **droit français** (droit positif consolidé), à l'exception :

- du droit fiscal, qui fait l'objet de deux publications séparées :
 - Juris-classeur *Codes et lois-droit fiscal* 16.670 (L)
 - Juris-classeur *Code général des impôts* 16.442 (L)
210.998 (V)
- du droit communautaire :
 - Juris-classeur *Europe textes et jurisprudence* 19.033 (L)

CONTENU et CLASSEMENT

- Tous les **codes** et toutes les codifications reproduits en intégralité (63 codes en 15 volumes). Classement **alphabétique**.
- Les principaux textes de **droit interne** publiés depuis **1566** et **en vigueur à ce jour** (classement **chronologique**) : textes de valeur constitutionnelle, lois, ordonnances, décrets et arrêtés reproduits en intégralité. Quelques textes (lois de finances par exemple) ne sont publiés que partiellement. Les textes sont présentés dans leur **version modifiée** et non pas sous la forme d'une simple compilation (textes consolidés)
- Les **conventions internationales** (traités et accords internationaux) importantes, signées et ratifiées par la **France** depuis le **XVI^{ème}** siècle : leur intitulé est inséré à la date de leur décret de publication.

CLEFS D'UTILISATION

- a) **Codes** : recherche alphabétique au titre : les différentes parties (législative, réglementaire...) sont identifiées par un jeu de couleur.
- b) Recherche chronologique des textes non codifiés reproduits à leur date et dans l'ordre hiérarchique (d'abord les lois, ensuite les décrets, puis les arrêtés, etc...)
- c) Recherche **thématique** pour l'ensemble des dispositions grâce à l' «**Index général** » Juris-classeur des Codes et lois appelé également " Fichier législatif et réglementaire ".

Cet index est un outil extrêmement précieux car unique en son genre : il permet de trouver immédiatement les références de la **législation en vigueur** applicable à une question et permet ainsi d'éviter les difficultés d'une recherche dans le JO. De plus, quand un texte a subi des **modifications**, celles-ci sont indiquées à la date primitive du texte. La consultation se fait par une liste alphabétique de rubriques principales et de sous-rubriques (50 000 mots clés) et de renvois.

L'index est divisé en deux parties :

- **Index thématique des codes et lois** (textes de droit interne)
- **Table des conventions internationales** par matières et par pays ; elle indique la référence du décret de ratification de la France.

Version brochée de cette table disponible à la cote 17.353 Tables (L)

SUPPORT ÉLECTRONIQUE

<http://www.lexisnexis.com>

La série "Juris-Classeur Codes et lois" n'apparaît pas dans la liste des Juris-Classeurs mais son contenu est interrogeable depuis la recherche à partir de l'onglet « Codes et Lois » (antériorité : depuis 1539)

3.2. Actualité législative Dalloz (1983-1995)

COTES CUJAS	1918-1995	US 26 (GR)	
	1918-1995	47.269	(M)

DATES et PÉRIODICITÉ

Bi-mensuel

Suite du : *Bulletin législatif Dalloz (1918-1982)*

La publication a cessé de paraître en 1995 (absorbée par le *Recueil Dalloz*)

CONTENU

Donne en analyse ou *in extenso* les textes essentiels publiés au JO. Commentaires approfondis de certains textes nouveaux.

CLEFS D'UTILISATION

Tables alphabétiques par sujets et chronologiques pour chaque numéro, refondues en tables annuelles.

SUPPORTS ÉLECTRONIQUES

<http://gallica.bnf.fr> : Bulletin législatif Dalloz 1918-1938

3.3. Les lois nouvelles

COTE CUJAS	1882-1987	47.667	(M)
-------------------	-----------	--------	-----

PÉRIODICITÉ

Bimensuelle puis Mensuel à partir de juin 1982.

CONTENU

Textes et commentaires des principales lois nouvelles. Réponses des ministres à des questions écrites sur des problèmes d'application de certaines lois.

4. CODES JURIDIQUES

En dehors des lois et règlements publiés isolément au Journal officiel et aux bulletins officiels, il existe de larges domaines du droit pour lesquels le législateur lui-même, au début de la codification, s'est chargé de rassembler toute la réglementation sous forme de codes.

COTES CUJAS

Consulter le catalogue imprimé avant 1952 pour les anciens codes ; pour la recherche dans le [Catalogue Cujas](#) : choisir « mots du titre » comme critère de recherche et saisir le titre du code recherché.

Exemples : « Code civil » ; « Code procédure civile » ; « Code sociétés »

Penser à trier les résultats par « date - plus récent » pour trouver la dernière édition disponible.

❗ *En salle de lecture, un espace est consacré aux codes. Pour chaque titre, on trouve un ou plusieurs exemplaires de l'année en cours, consultable(s) sur place en libre accès.*

HISTORIQUE et DATES

Les cinq grands codes napoléoniens datent du début du XIX^{ème} siècle. Ce sont les codes dits réformateurs : *Code civil (1804)*, *Code pénal (1810)*, *Code de procédure civile (1806)*, *Code de commerce (1807)*, *Code d'instruction criminelle (1808)*, devenu Code de procédure pénale.

Les codes sont fréquemment **réédités** : chaque année ou tous les deux ans en général ; mise à jour permanente pour les publications à feuillets mobiles.

La Commission supérieure de codification, qui publie des rapports annuels a établi un *Programme général de codification 1996-2000* pour 42 codes officiels.

CONTENU

Recueils de **textes législatifs et réglementaires codifiés en articles**, auxquels les éditeurs privés rajoutent des textes non codifiés (exhaustifs pour les textes codifiés par les pouvoirs publics, et sélectifs pour les autres textes).

On distingue deux catégories de codes : les codes officiels et les codes privés.

4.1. Les codes officiels

Ces codes ne contiennent que les **lois et décrets codifiés** sans aucune adjonction. Ils sont dits « à droit constant » promulgués par décret ou validés par le législateur. Ils sont édités par la Direction des journaux officiels et diffusés par La Documentation française dans la collection *Législation et réglementation*.

Classement :

Les codes anciens (civil, commerce...) ont une présentation méthodique ; exemple : « code civil » : trois grandes parties (personnes, biens, propriété). Les codes modernes

ont une structure **hiérarchique** : une partie **législative** (articles précédés de la lettre **L**), ensuite une partie **réglementaire** provenant d'un décret (art. précédés des lettres **R**, ou **D** pour les décrets non pris en Conseil d'État).

❗ Ces codes sont en général peu utilisés (sauf pour ceux que l'on ne trouve que dans cette édition) car ils sont concurrencés par les éditions privées, riches en références bibliographiques.

❗ **Juris-classeur codes et lois** : tous les codes officiels sont reproduits en intégralité (textes en vigueur), sans annotations (voir p.14)

4.2. Les codes privés

On retrouve la plupart des titres des codes officiels, mais également d'autres titres. On parle de codification sauvage, car il s'agit d'une **compilation**, par un éditeur public ou privé, de textes législatifs et réglementaires **en vigueur** concernant un domaine précis. Ces codes n'ont aucune valeur juridique officielle. On peut citer, par exemple, le code de droit administratif, publié par les Éditions Dalloz en 1907.

Principaux éditeurs de codes privés : Dalloz, Litec, LexisNexis, Berger-Levrault, Prat-Europa, Éditions législatives et administratives etc...

On peut distinguer **deux types de codes privés** :

4.2.1. Les codes annotés

- Les petits codes **Dalloz**, nés en 1902 (couverture **rouge**) sont les premières éditions de codes annotés.
Ils offrent :
 - le contenu de base (codification officielle)
 - des textes législatifs et réglementaires supplémentaires non codifiés, mais touchant la matière
 - des références de jurisprudence et d'analyses de ces décisions
 - des références de doctrine (bibliographie en tête d'une division ou sous les art.)**Tables** analytiques des matières, chronologiques, et alphabétiques des sujets.
- Les **codes permanents** (Éditions législatives et administratives) comportent 3 titres :
 - Code permanent construction et urbanisme (2 vol.)
 - Code permanent environnement et nuisances (2 vol.)
 - Code permanent audit et commissariat aux comptes (1 vol.) (Ce code n'est plus actualisé depuis janvier 2001)

4.2.2. Les codes annotés et commentés

LexisNexis Litec par exemple, publie des codes **bleus** annotés et des codes bleus commentés enrichis de leurs propres annotations suivies de nombreuses références bibliographiques.

SUPPORTS ÉLECTRONIQUES

SITE	CONTENU
http://www.legifrance.gouv.fr/	Effectuer une recherche dans un code
http://www.dalloz-bibliotheque.fr/	Consulter un code en texte intégral (sous forme de feuilleteruse)
http://www.dalloz.fr/	Effectuer une recherche dans un code ou consulter un code en texte intégral
http://www.lexisnexis.fr	Effectuer une recherche dans un code
http://lamyline.lamy.fr	Effectuer une recherche dans un code

TITRE II - RECUEILS POUR LA JURISPRUDENCE

Les recueils de jurisprudence publient les décisions, arrêts et jugements des diverses juridictions (de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif), et des cours suprêmes.

Présentation des références jurisprudentielles :

Exemple : *Cour d'appel de Paris, 23 mars 1995, SNCF c. Consorts Noviello*
Gaz.Pal., 1995, 2, somm. 374.

Nom de la juridiction : *Cour d'appel de Paris*

Date du prononcé de la décision : *23 mars 1995*

Nom des parties : *SNCF c (=contre) Consorts Noviello*

Source : *Gazette du Palais, 1995, 2^e semestre, sommaires, page 374*

Principales caractéristiques des décisions de jurisprudence :

- Toutes les décisions ne sont pas publiées. Chaque éditeur a sa propre sélection. Certains arrêts peuvent au contraire être publiés dans plusieurs recueils.
- La reproduction des décisions peut se présenter en texte intégral ou se limiter aux motivations essentielles de la décision.
- Certaines décisions sont accompagnées de notes d'arrêts qui constituent des commentaires doctrinaux parfois très importants.

Principales caractéristiques des recueils de jurisprudence :

- Les recueils comportent généralement en plus de leur partie *Jurisprudence* proprement dite, une partie *Législation* et une partie *Doctrine*.
- Recueils officiels : ce sont les recueils de jurisprudence des **Cours suprêmes** (*Bulletin des arrêts de la Cour de cassation, Recueil des arrêts du Conseil d'État*) et des juridictions **spécialisées** (*Recueil des décisions du Conseil constitutionnel*).
- Recueils généraux (éditeurs privés) : les recueils *Dalloz, Sirey, Gazette du Palais, Semaine juridique*, sont les recueils les plus généraux ; on y trouve des arrêts aussi bien des juridictions supérieures que des juridictions inférieures, aussi bien des juridictions de l'ordre judiciaire que de l'ordre administratif.
Exception pour les arrêts de cours d'assises : les minutes de ces arrêts sont déposées au greffe des cours d'appel ou du TGI du siège de la cour d'assises. On peut trouver quelques arrêts de cours d'assises dans la banque de données Juris-data (Base « Juris-classeur »)

Diverses **tables annuelles** (analytiques, chronologiques, etc.) facilitent les recherches dans ces recueils.

❗ Plusieurs grandes *revues juridiques spécialisées, les codes et les encyclopédies* comportent également de la jurisprudence commentée.

Jurisprudence, quelques définitions et principes sur la justice en France

La **jurisprudence** est l'ensemble des décisions de justice rendues soit par l'ensemble des juridictions, soit par une juridiction administrative ou judiciaire (jurisprudence du Conseil d'État, par ex.), soit dans une matière déterminée (jurisprudence civile, droit commercial).

Principe de la « **prohibition des arrêts de règlement** » : il est interdit à une juridiction d'adopter une solution générale devant s'appliquer à tous les litiges semblables qui lui seraient soumis à l'avenir.

Absence de **précédent** en droit français : la jurisprudence, en droit français, ne bénéficie pas de la force obligatoire du précédent, caractéristique de la Common law.

Arrêts de principe : cependant certaines décisions (de la Cour de cassation notamment) exercent une grande influence du fait de leur retentissement ou de la difficulté du litige. Les tribunaux confrontés à une affaire équivalente reprennent alors la même solution. On parle « d'arrêts de principe » publiés au *Bulletin des arrêts de la Cour de cassation*.

Quelques principes de la justice en France :

L'appel et le double degré de juridiction :

Toute personne dont l'affaire a déjà été jugée en première instance ou premier ressort peut demander, si elle n'est pas d'accord avec la décision rendue, que son affaire soit réexaminée.

Le recours, appelé **appel**, s'exerce devant une juridiction de degré supérieur : la **cour d'appel** pour les affaires judiciaires ou la **cour administrative d'appel** pour les affaires administratives, à l'exception des recours contre les décisions rendues par une cour d'assises soumis à une nouvelle cour d'assises. En tout état de cause, un même tribunal ne peut pas réexaminer une même affaire : c'est le principe de l'**autorité de la chose jugée**.

La juridiction d'appel examine l'affaire **en fait et en droit**.

La cassation et le contrôle de l'application du droit :

Un ultime recours formé devant la Cour de cassation ou le Conseil d'État et appelé **pourvoi en cassation** statue sur une décision rendue en dernier ressort. Mais il ne s'agit pas d'un nouveau procès : le rôle du Conseil d'État ou de la Cour de cassation est de juger sur le **fond**.

Publication des décisions, et arrêts des cours suprêmes

Le **Conseil constitutionnel** publie ses décisions au Journal Officiel.

Le **Conseil d'État** procède lui-même à un classement de ses arrêts qui en détermine l'importance. Il distingue ainsi :

- les **arrêts publiés au recueil Lebon**, qui constituent des décisions d'un intérêt majeur sur des questions juridiques nouvelles ou qui révèlent une évolution jurisprudentielle ;
 - les arrêts publiés aux **tables du recueil Lebon**, qui apportent un complément jurisprudentiel dans un domaine du contentieux ou sur un point de procédure ou font application dans une rubrique donnée d'une jurisprudence dont les principes sont déjà établis ;
 - les **arrêts non publiés** au recueil Lebon qui n'innovent pas par rapport à la jurisprudence et appliquent une jurisprudence constante.
- La **Cour de cassation** sélectionne, parmi ses arrêts, ceux qui, en raison de leur importance jurisprudentielle, seront publiées au *Bulletin de la Cour*.

1. BULLETINS DE LA COUR DE CASSATION

1.1. Bulletin des arrêts de la Cour de cassation

Depuis 2008, les bulletins mensuels des arrêts des chambres civiles et de la chambre criminelle de la Cour de cassation sont dématérialisés, et paraissent uniquement sous forme numérique. Se reporter à la rubrique « Supports électroniques » en page suivante.

COTES CUJAS

a) Bull. Chambres civiles 1950-2007		US 1	(SL)
		23.726	(V)
	1947-2007	23.518	(M)
	1798-1942	45.083	(M)
Tables analytiques	1960-69 / 1980-1994	US 1	(SL)
		23.726	(V)
	1792-1824	45.083	(M)
b) Bull. Chambre criminelle	1950-2007	US 1	(SL)
	1954-2006	46.761	(V)
	1798 (An 7) - 2007	45.084	(M)
Tables analytiques	1950-1994	US 1	(SL)
	1920-29 / 1950-1994	46.761	(V)
	1798-1994	45.084	(M)

❗ Le Bulletin des chambres civiles n'a pas paru de 1942 à 1946

ABRÉVIATIONS USUELLES

La référence au Bulletin est donnée par l'abréviation **Bull.**, **Bull. civ.** ou **Bull. crim.**
Exemple de référence : Civ.2^e, 24 juin 1987, Bull.1987, II, n° 137, p.78

PÉRIODICITÉ ET DATE

Périodique **mensuel depuis 1798** (10 numéros par an)

Il comporte deux séries :

- Bulletin des arrêts de la Cour de cassation. **Chambre civile**

Suite des titres :

Bulletin des arrêts de la Cours de Cassation rendus en matière civile (1804-1942)

Bulletin des jugements du Tribunal de cassation rendus en matière civile (1798-1803)

- Bulletin des arrêts de la Cour de cassation. **Chambre criminelle**

Suite des titres :

Bulletin des arrêts de la Cours de Cassation rendus en matière criminelle (1804-1942)

Bulletin des jugements du Tribunal de cassation rendus en matière criminelle (1798-1803)

CLASSEMENT

Les arrêts sont rapportés par **ordre chronologique**, avec un numéro d'ordre, **sans notes** sous arrêt.

CONTENU ET CLEFS D'UTILISATION

- Jurisprudence de la Cour de cassation (droit privé)
❗ Le Bulletin présente une **sélection** d'arrêts des chambres civiles et criminelles (20% en moyenne des arrêts de la Cour de cassation sont reproduits au Bulletin, cette moyenne est assez variable selon les chambres).
- Les **arrêts** sont précédés d'un abstract (mots-clés, pour chaque point de droit étudié) et d'un résumé ; puis suivent la date et le texte de l'arrêt. La solution est indiquée (cassation, ou rejet). Le numéro de pourvoi, le nom des parties et la composition de la Cour sont également indiqués. Une bibliographie, intitulée « à rapprocher », sélectionne des décisions similaires dans d'autres parties du Bulletin.
- Le Bulletin civil comprend **plusieurs parties** (Dos de reliure : « Chambres civiles ») :
 - Décisions du Tribunal des conflits
 - Avis de la Cour de cassation
 - Arrêts de l'Assemblée plénière
 - Parties 1 à 3 : chambres civiles
 - Partie 4 : chambre commerciale
 - Partie 5 : chambre sociale

Reliure (Bull. civ.) : 2 volumes annuels reliés : a) parties 1, 2, 3, 4; b) partie 5 et tables

- Le Bulletin criminel recense les arrêts de la Chambre criminelle.

TABLES

- Tables **annuelles** analytiques des **matières**. La table analytique est constituée de mots clés principaux organisés hiérarchiquement et présentés en escalier (rubriques et sous rubriques).
- Tables annuelles aux noms des **parties** pour la **chambre criminelle** seulement.
- **Tables rétrospectives analytiques** (quinquennales, décennales, vicennales). Les Tables quinquennales (dernière table : 1995-2000) présentent, sous chaque rubrique, les **sommaires** publiés au Bulletin pour chaque arrêt cité, précédées de l'index des thèmes.

SUPPORTS ÉLECTRONIQUES

<http://www.courdecassation.fr/> (contient aussi les **Avis** de la Cour de cassation)

<http://www.legifrance.gouv.fr> (Décisions publiées ou non au Bulletin)

<http://lamyline.lamy.fr/> (ch. civ. et soc. : 1959 →, ch. crim. : 1970 →)

1.2. Bulletin d'information de la Cour de cassation

COTE CUJAS 1973→ 23.820 (M)

- ❗ De 1965 - 1967 Bulletin des cours et tribunaux (cote 23.820 (M))

Périodique bimensuel

ABRÉVIATIONS USUELLES : BICC

CONTENU

- Le Bulletin offre une **sélection d'arrêts** de la Cour de cassation et du Tribunal des conflits en ne donnant que le **sommaire**, et les arrêts en texte intégral s'ils sont rendus en Assemblée plénière. Les sommaires paraissent ensuite avec le texte intégral de l'arrêt, dans le Bulletin des arrêts. On y trouve aussi des **Avis** de la Cour de cassation
- Des **sommaires d'autres décisions** de tribunaux ou Cours d'appel sont également publiés.

SUPPORT ÉLECTRONIQUE

<http://www.courdecassation.fr> (depuis 2000 en intégralité, extraits pour les années 1997 à 1999)

1.3. Rapport annuel de la Cour de cassation

IDENTITÉ

Paris : Documentation française, 1970 →

COTES CUJAS

1968→	24.014 (M)
1989→	24.015 (M)

CONTENU

Depuis l'année 2000, le rapport comporte outre des suggestions de modifications législatives et réglementaires, l'analyse des principaux arrêts et avis rendus au cours de l'année écoulée dans toutes les branches du droit privé, ainsi qu'une étude réalisée par les magistrats de la Cour de cassation ; par exemple pour l'année 2006, le rapport présente une étude sur le thème de « la Cour de cassation et la construction juridique européenne ».

SUPPORT ÉLECTRONIQUE

<http://www.courdecassation.fr> (depuis 1997)

2. RECUEIL DES DECISIONS DU CONSEIL D'ÉTAT STATUANT AU CONTENTIEUX ET DU TRIBUNAL DES CONFLITS, DES ARRETS DES COURS ADMINISTRATIVES D'APPEL ET DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

dit **Recueil LEBON** (du nom de l'un de ses fondateurs) - Ed Sirey, puis Dalloz

COTES CUJAS

1821 →	US 24	(SL)	
	RM 23 A	(M)	(SP : Année en cours)
	RM 23 B	(M)	(SP : Année en cours)
1821-2006	47.282	(V)	

Reliure : 2 volumes annuels reliés : 1. Jurisprudence
2. Tables

Tables rétrospectives analytiques :

1849-1994	US 24	(SL)
	RM 23 A	(M)
1925-1994	RM 23 B	(M)
1849-1894 / 1965-1994	47.282	(V)

ABRÉVIATIONS USUELLES

La référence au recueil est généralement donnée par l'abréviation **Rec.** ou **R**

Exemple de référence : *CE, 9 juillet 1997, Picard : Rec. p. 294*

DATE et PÉRIODICITE

- Fondé en **1821** (précédé de **1800 à 1820** du *Recueil général des arrêts du Conseil d'État*)
- Avant 1821, on peut aussi consulter l'édition : *Jurisprudence du Conseil d'État depuis 1806 [jusqu'en 1821]*, publ. par A. Sirey..., 5 vol. (Tomes 1, 3 et 5, (V) ; cote : 47.282)
- Semestriel jusqu'en 1954, bimestriel depuis 1955 (5 n° par an).

CONTENU

Recueil périodique de jurisprudence administrative

- Contient une **sélection** de :
 - arrêts (et avis contentieux) du **Conseil d'État** : environ 5 % des arrêts sont publiés en texte intégral au Recueil, accompagnés parfois des **conclusions du Commissaire du gouvernement**
 - décisions du **Tribunal des conflits, de la Cour des comptes et du Conseil des prises** (1921-1946)
 - arrêts des **cours administratives d'appel**
 - jugements des **tribunaux administratifs**
 - décisions de la **Cour de discipline budgétaire et financière**
 - décisions de la **Commission spéciale de cassation des pensions**
- Les arrêts sont présentés en texte intégral et en résumé (dans la table annuelle)

Sur la **sélection** des arrêts publiés au Rec. Lebon, voir aussi l'introduction au titre II (p. 33)

❗ Depuis 1976, le Conseil d'État publie les principaux avis dans sa revue *Études et documents*, et depuis 1988 dans son *Rapport annuel*. Certains avis contentieux (questions posées par les TA...) sont publiés au Recueil. On pourra consulter également l'ouvrage *Grands avis du Conseil d'État* - 2^{ème} éd. - Dalloz, 2002 (Cote Cujas : 504.833)

- On peut trouver des **commentaires des arrêts** du CE et du Tribunal des conflits dans :
 - *Grands arrêts de la jurisprudence administrative* - 19^{ème} éd. - Dalloz, 2013 (Cote Cujas : 542.526)
 - *Notes d'arrêts sur décisions du Conseil d'État et du Tribunal des conflits de 1892 à 1928* de Maurice Hauriou, 3 vol., 1929, réimpr. 2000.
Cotes Cujas 199.462 (GR) et (M)
 - voir aussi ci-dessous : Tables b-2

CLASSEMENT

- Dans le Recueil bimestriel il existe une partie pour chaque **juridiction**, d'importance tout à fait inégale (CE, TC, CAA, TA...) ; la plus importante est de loin celle du Conseil d'État.
- A l'intérieur de chaque partie, le classement des décisions est **chronologique** (et pour un même jour dans un ordre alphabétique de **matières** très génériques), **sans annotation**.
- **Présentation de l'arrêt** :
 - Abstract (mots clés) divisés en autant de paragraphes que de points de droit étudiés.
 - Date, section du Tribunal, n° de requête.
 - Nom des parties, du rapporteur, du commissaire du gouvernement, des avocats.
 - Bref résumé de la demande adressée aux tribunaux
 - Texte de l'arrêt (avec éventuellement les **conclusions du Commissaire du gouvernement / rapporteur public**)

TABLES

a) le Recueil bimestriel comporte une table des matières en début de numéro et une table alphabétique du nom des parties en fin de numéro.

b) **Table annuelle** comprenant **trois types de tables** :

- **table analytique des matières**. Les arrêts mentionnés dans cette table se présentent sous forme de résumés sous un classement alphabétique de rubriques génériques et à l'intérieur de celles-ci, de sous-rubriques.
Les arrêts sont de deux catégories :
 - pour ceux qui ont été publiés en texte intégral dans le Recueil bimestriel, il y a renvoi à la page correspondante
 - s'il n'y a pas d'indication de page, c'est un nouvel arrêt qui n'a pas encore été publié, il faut se contenter du résumé figurant dans cette table.
- **table des conclusions et notes de jurisprudence (références)** qui ont été publiées dans diverses revues juridiques (à propos de décisions rendues au cours des dernières années).
Cette table est donc également rétrospective. Elle se présente dans l'ordre alphabétique des noms des parties (sous 3 rubriques : contentieux général, fiscal, TC)

- **table alphabétique du nom des parties** au procès, subdivisée selon les juridictions.

c) **Tables rétrospectives analytiques** décennales et vicennales de 1849 à 1994 (dernière table : 1985-1994)

SUPPORTS ÉLECTRONIQUES

Pour une aide à la recherche, consulter le guide Cujas [Trouver de la jurisprudence à partir des juridictions](#)

SITE	CONTENU
http://www.dalloz.fr	Depuis 1874 : consulter le Recueil Lebon en intégralité.
http://www.conseil-État.fr/	Décisions et analyses du CE depuis 1875, décisions et analyse du TC depuis 1873, arrêts et analyses des CAA depuis 1989
http://lamyline.lamy.fr/	Arrêts du CE depuis 1964, arrêts des CAA depuis 1989
http://www.lexbase.fr	Arrêts du CE depuis 1885 + quelques extraits antérieurs, arrêts des CAA depuis 1989.
http://www.legifrance.gouv.fr/	<ul style="list-style-type: none"> • Les « grands arrêts », depuis celui du 19 février 1875, Prince Napoléon, • Les décisions et avis contentieux retenus pour le recueil Lebon depuis 1965, • Une grande part des décisions non retenues pour ce recueil entre 1975 et 1986, le plus grand nombre depuis 1986.
http://gallica.bnf.fr	(1848-1939)

3. RECUEIL DES DÉCISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

COTES CUJAS

1958 →	23.872	(M)
1996 / 2003-2005 / 2008-2009	190.594	(M)
2003 / 2004 / 2008	190.594 A	(M)
Tables rétrospectives	23.872	(M)

ABRÉVIATIONS USUELLES C.C. ; Rec. Cons. Const.

Exemple de références de décisions du Conseil constitutionnel :

- *Décision n° 2010-611 DC du 19 juillet 2010*
- *Conseil constitutionnel, DC n° 94-359 du 19 janvier 1995, diversité de l'habitat*

DATE et PÉRIODICITÉ

Annuel

Éditions Dalloz, 1960→ (décisions depuis 1958)

CONTENU

- **Intégralité des décisions du Conseil constitutionnel** rendues in extenso au cours de l'année civile dans l'ordre **chronologique**.
- Textes législatifs et réglementaires, décisions (références) intéressant l'activité du Conseil constitutionnel (ordre chronologique)
- Liste des **notes et commentaires** publiés dans les revues juridiques se rapportant aux décisions du Conseil constitutionnel.

CLEFS D'UTILISATION

a) Volume annuel (incluant une table), comprend :

- la liste des décisions rendues par le Conseil constitutionnel en application de l'**article de la Constitution** : présentation des références d'arrêts par article de la Constitution visée.
- **une table analytique** divisée en rubriques et sous-rubriques avec un index alphabétique des entrées analytiques en fin de table
 - une table analytique en langue anglaise
 - un index alphabétique
 - une liste des commentaires des décisions du Conseil constitutionnel

b) Tables rétrospectives

- 1958-1978. Table analytique du contentieux de l'élection des députés et des sénateurs
- 1959-1980. Table analytique du contentieux de l'élection des députés et des sénateurs. Mise à jour éditée en 1982
- 1959-1984. Table analytique du contrôle de constitutionnalité et délimitation des compétences entre le Gouvernement et le Parlement

- 1959-1988. Table trentenaire
- 1989-1993. Table quinquennale

SUPPORTS ÉLECTRONIQUES

Pour une aide à la recherche, consulter le guide Cujas [Trouver de la jurisprudence à partir des juridictions](#)

SITE	CONTENU
http://www.conseil-constitutionnel.fr/	<ul style="list-style-type: none"> • Accès par thèmes : tables d'analyses 1959 - 2014 • Accès par date : décisions depuis 1958 • Accès par type de décision • Affaires en instance
http://www.lamyline.fr	Décisions depuis 1958
http://www.legifrance.gouv.fr/	Décisions depuis 1958. Rubrique « Jurisprudence constitutionnelle »
http://www.lexbase.fr/	Décisions depuis 1958
http://www.lexisnexis.com	Décisions depuis 1958
http://www.dalloz.fr/	Sélection de décisions depuis 1964

4. RECUEIL DALLOZ

COTES CUJAS

a) Cahier général [couleur rouge]

1950→	US 15	(SL)
1804-1844	RM41A(GR)	
1845→	RM 41 A	(M) (SP : Année en cours)
	RM 41 B	(M) (SP : Année en cours)
1845-2004	23.344	(V)

b) Cahier droit des affaires [couleur bleu]

Oct. 1999→	US 15	(SL)
	RM41 A + B	(M)
	23.344	(V)
<i>Suite de : Dalloz affaires</i>		
1995-1999	24.072	(M)

❗ Depuis 2007, les deux cahiers (cahier général, et cahier droit des affaires) sont regroupés en un seul fascicule hebdomadaire ; ils sont donc reliés ensemble annuellement.

c) Tables annuelles et pluriannuelles

Tables annuelles publiées avec le recueil.

1950 →	US 15	(SL)
1845 →	RM 41 A + B	(M)
1845-2004	23.344	(V)
1804-1844	RM 41 A	(GR)

Tables quadriennales, quinquennales, décennales, vicennales

1845-1970	US 15	(SL)
1845-1951	RM 41 A	(M)
1845-1982	23.344	(V)

ABRÉVIATIONS USUELLES D.

• Autres abréviations (selon les époques)

D.P. (= Recueil périodique et critique Dalloz), **D.H.** (= Recueil hebdomadaire Dalloz), **D.A** (= Recueil analytique Dalloz), **D.C.** (= Recueil critique Dalloz), **D.S.** (= Recueil Dalloz Sirey), **Somm.** ou **S.C.** (= Sommaires commentés), **I.R .** ou **Inf.rap.** (= Informations rapides), **AJ** (= Actualité jurisprudentielle)

Exemple de référence :

Jusqu'en 2000 : D. 1991, somm. p.91, obs. Colombet.

A partir de 2001, les références sont simplifiées : D. 2001, p. 41

DATES et PÉRIODICITÉ

Hebdomadaire (44 numéros par an)

Historique des titres (Voir aussi pour l'historique des répertoires de doctrine, législation, jurisprudence Dalloz p.42)

Dates	Titre	Observations
1791-1824	Journal des audiences de la Cour de Cassation ou Recueil des principaux arrêts rendus par cette cour en matière civile et mixte	
1825-1902	Jurisprudence générale du Royaume en matière civile, commerciale, criminelle de la Cour de Cassation et des cours royales	
1903-1944	Dalloz Jurisprudence générale. Recueil périodique et critique	De 1924 à 1944, le recueil est scindé en deux séries : Dalloz périodique (mensuel) et Dalloz hebdomadaire
1945- 1955	Recueil Dalloz (analytique et critique) de doctrine, de jurisprudence et de législation	
1955-1956	Recueil Dalloz et recueil Sirey : doctrine-jurisprudence-législation	Fusion de Recueil Dalloz + Recueil Sirey Jurisprudence + Recueil Sirey Législation
1956-1964	Recueil Dalloz de doctrine, de jurisprudence et de législation	Scission : le Recueil Sirey redevient indépendant
1965-1996	Recueil Dalloz Sirey de doctrine de jurisprudence et de législation	Fusion de Recueil Dalloz + Recueil Sirey
1997-1999	Recueil Dalloz de doctrine de jurisprudence et de législation	
1999 →	Le Dalloz	Fusion de Recueil Dalloz + Dalloz Affaires

1999, n° 37 à septembre 2003 (n°28) : **Recueil Le Dalloz**. Depuis cette date pour le domaine du droit des affaires, le recueil **Dalloz affaires** devient le « **Cahier droit des affaires** » (titres de couleur bleue), distinct du [**cahier général**] (titres de couleur rouge). Les deux cahiers sont reliés ensemble.

2003, n° 29 (août 2003→) : le titre redevient *Recueil Dalloz*

CONTENU

Recueil périodique de législation, jurisprudence, doctrine (droit privé, droit public)

Depuis janvier 2007, le Recueil Dalloz se présente en un seul cahier avec différentes parties :

- **Éditorial**

- **Actualités** (législative, jurisprudentielle, générale) traitées par grand domaine du droit
- **Points de vue** : traite brièvement d'une question en débat
- **Études et commentaires** :
 - **Chronique(s)** (rubrique irrégulière) : avec des articles de fond
 - **Panorama(s)** : dresse un tableau annuel de l'évolution du droit dans une ou plusieurs matière(s) (la période couverte est précisée)
 - **Notes** de jurisprudence commentant les grands arrêts des semaines passées
 - **Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation** (rubrique irrégulière) tenue par des conseillers référendaires donnant des explications sur le sens de certains arrêts rendus par la Cour de cassation ainsi que sur sa politique jurisprudentielle.
- **Entretien** : entretien avec un praticien ou un théoricien du droit sur un sujet d'actualité.

CLEFS D'UTILISATION

a) Classement et reliure

Classement du *Recueil* → 2000 :

- Chaque partie fait l'objet d'une pagination séparée et continue d'un cahier à l'autre (Chroniques, Jurisprudence, Législation etc...)
- Reliure annuelle en 2 ou 3 volumes, par exemple :
 1. Chronique et jurisprudence
 2. Sommaires, informations rapides, législation, bibliographie, **tables**.

A partir de **2001** pagination **continue** annuelle, **toutes parties confondues**, et continue d'un cahier à l'autre (le sommaire restant le même). Le référencement au *Recueil* en sera simplifié.

Exemple : Cass. 2^{ème} civ, 30 nov. 2000 ; la référence pourra être :

- soit : **D. 2001, p. 41** - soit : **D. 2001, I.R., p.41**

b) Tables

- **Table semestrielle**. Table alphabétique provisoire destinée à faciliter les recherches en cours d'année. Elle est constituée par la refonte des sommaires des 26 cahiers du premier semestre. Toutes les rubriques sont reprises dans les Tables annuelles, la table semestrielle sera alors retirée du cahier de l'année.

- **Tables annuelles (cahier supplémentaire contenant 5 tables) :**

- Table alphabétique des décisions de jurisprudence
- Table chronologique des décisions de jurisprudence
- Table alphabétique de la doctrine (avec mention de la rubrique et de l'auteur)
- Table alphabétique des panoramas (avec mention des auteurs et de leurs professions)
- Tables des auteurs (avec mention de la rubrique et titre de l'article)

- **Tables quadriennales, quinquennales, décennales, vicennales**

SUPPORTS ÉLECTRONIQUES

SITE	CONTENU
http://www.dalloz.fr	Le Recueil Dalloz depuis 1990 Des actualités juridiques (mise à jour quotidienne)

http://gallica.bnf.fr	Jurisprudence générale du royaume en matière civile, commerciale et criminelle : ou Journal des audiences de la Cour de cassation et des Cours royales. 1844 - 1902
http://gallica.bnf.fr	Dalloz. Jurisprudence générale. Recueil périodique et critique. 1903 - 1944 Sauf les années 1904, 1913, 1939, 1940 disponibles ici
http://gallica.bnf.fr	Dalloz. Recueil hebdomadaire de jurisprudence en matière civile, commerciale, administrative et de droit public. 1924 - 1944

5. RECUEIL SIREY

COTES CUJAS

a) *Recueil général des lois et arrêts*, puis *Recueil Sirey* (1791-1964)

1791-1964	23.642	(M)
	23.345	(V)
1791-1938	7.091	(RP)

❶ Édition refondue en 9 vol. (éditée de 1840 à 1843) pour les années **1791 à 1830**

b) Supplément *Lois annotées* :

1911-1936	23.642	(M)
1891-1928	6	(V)
1901-1935	7.091	(RP)
1789-1948	23.003	(GR)

c) *Recueil général des lois et arrêts, jurisprudence du 19^{ème} siècle (1791-1900) refondue d'après l'ordre chronologique* (cette série répertorie seulement la jurisprudence)

1851-1900	Ancien Usuel 3	(GR)
-----------	----------------	------

d) Tables décennales puis quinquennales

1791-1964	23.345	(V)
1901-1964	23.642	(M)
1791-1935	7.091	(GR)

ABRÉVIATION USUELLE.

Exemple de référence : S. 1877, I, p.329.

PÉRIODICITÉ et DATES

Mensuel (relié en un volume annuel depuis 1831)

Historique des titres

Dates	Titre	Observations
1791-1949	Recueil général des lois et des arrêts	
1950-1954	Recueil Sirey Jurisprudence Recueil Sirey de Législation	Scission du recueil en deux publications.
1955-1956	Recueil Dalloz et recueil Sirey : doctrine-jurisprudence-législation	Fusion de Recueil Sirey Jurisprudence + Recueil Sirey Législation + Recueil Dalloz
1956-1964	Recueil Sirey	Scission : le Recueil Sirey redevient indépendant

1965-1996	Recueil Dalloz Sirey de doctrine de jurisprudence et de législation	Fusion de Recueil Sirey + Recueil Dalloz. A partir de 1997, Sirey disparaît du nom du Recueil
1789-1954	<i>Supplément Lois annotées ou Lois, décrets, ordonnances, avis du Conseil d'État avec notes historiques, de concordance et de jurisprudence</i>	

CONTENU

Recueil périodique de législation, doctrine, jurisprudence (droit privé, droit public)

Les **tables** (annuelles et cumulatives) sont **alphabétiques de matières et chronologiques**.

- Tables annuelles alphabétiques et chronologiques (intégrées dans le vol. annuel)
- *Bulletin des sommaires*, chronologique et alphabétique de matières
 - 1791 - 1850 tables en 4 volumes.
 - 1851 - 1910 tables décennales.
 - 1910 - 1964 tables quinquennales

SUPPORT ÉLECTRONIQUE

Sont disponibles sur [Gallica](#) :

- Les volumes annuels du Recueil de 1800 à 1900
- Les tables de 1791 à 1900
- Quelques numéros du supplément « lois annotées » antérieurs à 1900

d) Édition **Administrations et collectivités territoriales** : 2002 →

e) Édition **Social** : 2005 →

- Ont cessé de paraître : - Édition **Avoués** : 1951-1972
- Édition **Tribunaux** : 1959-1963

CONTENU

a) La Semaine juridique **Édition générale** comprend quatre parties (précédées de brèves études d'actualité) :

Partie I : Doctrine

Partie II : Jurisprudence commentée

Partie III : Textes (législation)

Partie IV : Sommaires (de jurisprudence)

b) L'édition **Entreprise et affaires (E)** couvre les domaines du droit des affaires, du droit social et de la fiscalité.

c) L'édition **Notariale et immobilière (N)** couvre les domaines du droit notarial et de la gestion juridique des patrimoines

Ces deux dernières éditions sont structurées de manière à peu près identique à l'édition générale.

CLASSEMENT ET TABLES (Édition générale)

• **Tables annuelles**

- Table par noms d'auteurs des études et des notes signées
- Table des études et des chroniques (ordre alphabétique de sujets)
- Table alphabétique générale des sujets
- Table chronologique de la jurisprudence et des textes.
- Table des réponses ministérielles

2 volumes annuels reliés : a) parties I et II
 b) parties III, IV et tables annuelles

❗ Chaque partie a sa propre numérotation, ce qui permet de relier les numéros hebdomadaires par parties.

SUPPORTS ÉLECTRONIQUES

<http://www.lexisnexis.fr> , pour la Semaine juridique, éditions : Générale (depuis 1985), Entreprises et affaires (depuis 1985, supplément depuis 2007), Notariale et immobilière (depuis 1985), Administrations et collectivités territoriales (depuis octobre 2002), Social (depuis 2005)

7. GAZETTE DU PALAIS

COTES CUJAS

a) Recueil bimestriel

1945 →	US 20	(SL)
1881 →	RM 48 A	(M)
1882 →	RM 48 B	(GR)
1895 - 2004	23.362	(V)

b) Journal tri-hebdomadaire

1945 →	9.842	(M)	(SP : Année en cours Guichet 24.175)
--------	-------	-----	--------------------------------------

c) Tables analytiques annuelles

Les tables analytiques annuelles sont reliées avec le recueil bimestriel jusqu'en 1974 puis indépendantes à partir de 1975.

1945 →	US 20 T	(SL)
1881→	RM 48 T A	(M)
1975 - 2006	23.362 T / US 20 T / RM 48 T	(GR)
1895-1974 /1998-2004	23.362 T	(V)

d) Tables alphabétiques pluriannuelles (quinquennales, puis triennales...)

1951-1997	US 20 T	(SL)
1907-1997	RM 48 T AL	(M)
1882-1997	23.362	(V)
1887-1997	US 20 T	(GR)

e) Suppléments :

- Gazette du Palais. Législation : 1971-1990 9.842 A (M)
- Gazette du Palais. Annonces judiciaires et légales : 1971→ 9.842 B (M)

ABRÉVIATION USUELLE *Gaz.Pal.*

Exemples de référence : *Gaz.Pal.* 5 juill. 1994, pan. Cour cass. p.134
Gaz.Pal. n° 179 28/06/98 p.2-7

DATE - PÉRIODICITÉ - ÉDITIONS

Périodicité :

- un journal tri-hebdomadaire (a pour supplément le recueil bimestriel)
- un recueil bimestriel (6 recueils par an)
- des tables annuelles et pluriannuelles (quinquennales puis triennales), comportant notamment un "Répertoire universel de la jurisprudence française "

Historique des titres

Dates	Titre	Observations
JOURNAL TRI-HEBDOMADAIRE		
1881-1885	Gazette du palais et du notariat. Jurisprudence et législation	Un seul cahier hebdomadaire
1886 →	La Gazette du Palais : journal trihebdomadaire	
RECUEIL BIMESTRIEL		
1881-1885	Gazette du palais et du notariat. Jurisprudence et législation	Un seul cahier hebdomadaire
1886-1923	Gazette du palais. Jurisprudence et législation	Le Recueil devient un supplément indépendant. Mensuel.
1924-1971	La Gazette du palais. Supplément contenant la jurisprudence et la législation...et le recueil mensuel des sommaires	Mensuel
1971 →	Gazette du palais. Recueil bimestriel	Bimestriel

CONTENU

Recueil de jurisprudence, de législation et de doctrine

❗ Le *Journal* et le *Recueil* ont une présentation différente, mais le contenu est similaire. Le *Recueil* offre une compilation des articles publiés dans le journal au cours des deux mois précédents. Les tables annuelles constituent une édition très différente.

❗ Avant d'entamer une recherche, il faut donc vérifier dans quelle publication de la Gazette, la référence est recensée (Journal, Recueil, ou Tables).

Par exemple l'article de doctrine de S. Le Boulch et E. Bineteau *Quel principe du contradictoire devant les juridictions administratives ?* est recensé sous les références :

- *Gaz.Pal.* n° 179 à 181, 30/06/98 p. 2-7 dans le **Journal tri-hebdomadaire**
- *Gaz.Pal.* 1998, I, *doctr*, p. 814 dans le **Recueil**.

La **pagination** des sept parties a été simplifiée depuis 2000. Auparavant, il y avait sept séries de pagination. De 2000 à 2003, on trouve encore trois séries de pagination (parties jurisprudence, législation, doctrine). Depuis 2003, la pagination de l'année est totalement continue entre les diverses parties.

CLASSEMENT ET CLEFS D'UTILISATION

a) Journal tri-hebdomadaire (sommaire analytique en couverture ; 50 p. environ)

Cette publication s'articule autour de trois éditions : professionnelle, généraliste et spécialisée.

Classement des articles selon les trois sources du droit : législation, doctrine, jurisprudence. On trouve également des actualités et des annonces.

❗ On trouve des gazettes ou n° spéciaux dans cette édition. Exemples : *Au fil du net*, *Gazette européenne*, *Gazette de l'urbanisme*, etc.
Reliure : 6 volumes reliés par an.

b) Recueil bimestriel

❗ Chaque recueil bimestriel relié porte la mention de la période couverte (par exemple mai-juin 98). Annuellement, le recueil est donc formé, en général, de 6 volumes de base et 2 volumes de tables annuelles.

Il est classé selon les trois grandes sources du droit (jurisprudence, législation et doctrine), et comporte des tables.

Jusqu'en 2004, les trois grandes sources du droit sont distinguées par **couleur** :

- Pages **blanches** : décisions de jurisprudence en texte intégral, ou en résumés, appelés « sommaires », des Cours suprêmes et des tribunaux du fond. Notes de jurisprudence. Chroniques (parfois). ❗ Pas d'ordre de classement particulier.
- Pages **jaunes** : sommaires ou sommaires annotés de jurisprudence, classés par ordre analytique des rubriques matière, toutes juridictions confondues, à partir de 2000. Auparavant, des panoramas (classés par matières) de la jurisprudence de la Cour de cassation, des panoramas de droit administratif des chroniques de droit criminel sont classés dans les pages jaunes, avant les sommaires annotés.
- Pages **blanches, bordures grisées** : sélection de législation (ordre chronologique)
- Pages **bleues** : articles de doctrine.

Depuis 2005, la distinction par couleur n'existe plus, le recueil s'articule toujours autour des trois grandes sources du droit :

- Doctrine (comprenant des études, chroniques, libre-propos...),
- Législation,
- Jurisprudence (sommaires et décisions / sommaires et notes / chroniques / panoramas...),

Et propose selon les numéros des rubriques complémentaires (informations diverses concernant la vie judiciaire) :

- Actualité / Journaux thématiques
- Éditorial
- Colloques
- Aux marches du palais...

- Tables bimestrielles :

- Table alphabétique générale (par mots matière)
- Table alphabétique des auteurs
- Table chronologique des sources commentées

- Table des éditions spécialisées
- Tables des chroniques
- Tables Aux marches du palais

c) Les Tables annuelles, nommées « **Table analytique, répertoire universel de la jurisprudence française** » comportent un ou deux volumes selon les années.

Elles ne sont pas une simple reprise des tables bimestrielles : d'une part, les jurisprudences anciennes ayant fait l'objet d'une note, mais non nouvelles, ne seront pas reprises en entier dans la Table annuelle (seule la référence bibliographique sera alors citée) ; d'autre part, des **jurisprudences nouvelles** sont enregistrées dans la

seule Table annuelle, par la Gazette du Palais elle-même, ou à partir des **autres revues généralistes et spécialisées**. (Les résumés de ces revues sont alors repris tels quels dans la Gaz.Pal. ; dans ces revues spécialisées, 50% environ des jurisprudences citées sont nouvelles...)

Les Tables annuelles comportent deux parties :

Tables annuelles : Partie 1	Tables annuelles : Partie 2
<ul style="list-style-type: none"> • Table de correspondance entre les mots clés du journal, du recueil et des tables • Liste des abréviations • Index alphabétique de la table de jurisprudence (index des mots clés) • Table de jurisprudence (table alphabétique par rubriques matières) : elle indique les références d'arrêts et de commentaires publiés dans la Gazette du Palais elle-même et aussi dans les revues juridiques généralistes et spécialisées. Au début de chaque rubrique matière importante, on trouve un index et un plan de la rubrique. A noter : les recherches « sujet » doivent être assez génériques. Ex : pour une recherche sur la <i>responsabilité médicale</i>, chercher la rubrique <i>médecine</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fixation des indemnités, dommages-intérêts, expropriation, saisie. • Table chronologique de jurisprudence : table chronologique de tous les arrêts cités avec renvoi à la rubrique matières de la Table de jurisprudence au paragraphe de cette rubrique où est cité l'arrêt. Cela permet de retrouver toutes les références d'un arrêt dont on connaît la date. • Table alphabétique de mots-clés pour une recherche dans les diverses rubriques de classement de la « Table de jurisprudence » • Table de jurisprudence annotée (classée par noms des auteurs et rubriques) • Tables chronologique et alphabétique matière de législation • Table des réponses du ministre de la Justice aux questions écrites des parlementaires (classement thématique) • Table alphabétique par matières de la doctrine : cette table donne des références à la Gazette du Palais et à de nombreuses revues juridiques généralistes et spécialisées • Table des chroniques, Tribunes libres, Vie judiciaire...

Depuis 2010, les tables annuelles sont plus concises, elles ne comportent qu'un seul volume et présentent les parties suivantes :

- Liste des abréviations
- Table des auteurs
- Table des éditions spécialisées
- Table de doctrine
- Tables des actualités
- Table chronologique de jurisprudence
- Table alphabétique de jurisprudence.

d) **Les Tables pluriannuelles (quinquennales jusqu'en 1970 puis triennales)**, nommées « **Table générale...répertoire universel de la jurisprudence française, de la doctrine et de la législation** »

Les Tables annuelles sont refondues dans des **tables triennales** (anciennement quinquennales), avec la même présentation et le même plan de classement : on peut donc suivre l'évolution d'une question sur trois ans.

La dernière **table triennale** parue couvre la période : **1995-1997** (3 volumes). A partir de 1997, les tables triennales ne sont plus éditées sur support imprimé.

SUPPORT ÉLECTRONIQUE

<http://www.lextenso.fr/weblextenso/article/> (depuis le 1^{er} janvier 2000)

8. JURISPRUDENCE FRANCAISE (1807-1976)

❗ Ce recueil a fait l'objet de deux éditions et d'un supplément :

COTES CUJAS

- **Édition 1954-1964 : (1807 - 1962)**
 - a) 1807-1952 : 4 vol. Ancien US 23 (GR)
75.937 (GR)
75.938 (GR)
76.813 (GR)
 - b) 1953-1957 : 2 vol. de tables Ancien US 23 (GR)
75.937 (GR)
75.938 (GR)
76.813 (GR)
 - c) 1958-1962 : 2 vol. de tables Ancien US 23 (GR)
75.937 (GR)
75.938 (GR)
- **Édition 1970 : (1807 - 1967) 7 vol.**
 - US 23 (SL)
75.927 (GR)
76.816 (GR)
- **Supplément (éd. 1978) : (1968 - 1976) 3 vol.**
 - US 23 - Suppl.1 (SL)
75.927 - Suppl.1 (GR)
76.816 - Suppl.1 (GR)

CONTENU

Dictionnaire encyclopédique de jurisprudence française (droit privé, droit public)

Le recueil présente un tableau de la jurisprudence française de 1807 à 1967 en une suite de **rubriques alphabétiques de matières**, sous lesquelles sont analysées et citées, avec leurs références aux autres recueils et revues, un grand nombre de décisions.

CLEFS D'UTILISATION (Tables)

- A la fin du dernier volume, on trouve une table chronologique générale des décisions de jurisprudence, 1800-1967.
- Le dernier volume indique aussi les références d'un choix d'articles doctrinaux classés par rubriques alphabétiques de matières.

TITRE III - ENCYCLOPEDIES JURIDIQUES ET OUVRAGES DE REFERENCE

Les encyclopédies juridiques offrent une réponse rapide et parfois suffisante à la plupart des questions juridiques : elles offrent un **exposé d'ensemble** d'une question et permettent de l'approfondir par l'indication de la législation, de la jurisprudence et par des références bibliographiques : articles de revues, ouvrages, thèses.

1. ENCYCLOPEDIE JURIDIQUE DALLOZ

IDENTITÉ ET DATES

Encyclopédie juridique Dalloz - 2^{ème} éd. - Paris : Ed. Dalloz-Sirey, 1970 →

La 1^{ère} édition a commencé en 1951 pour le droit privé et 1957 pour le droit public

Actualisation permanente. *Les mises à jour ont lieu 3 fois par an : un "relais" au printemps, un autre en automne et une refonte en fin d'année qui se substitue aux deux "relais".*

11 répertoires thématiques - 65 volumes à relier mobile.

COTES CUJAS

Droit privé

- Droit civil (11 vol.)	20.260 (G) ; 20.259 (V)
- Droit commercial (6 vol. + 1 Formulaire)	20.440 (G) ; 20.441 (V)
- Sociétés (6 vol. + 1 Formulaire)	20.252 (G) ; 20.253 (V)
- Droit du travail (5 vol.)	20.666 (G) ; 20.668 (V)
- Droit pénal et procédure pénale (8 vol.)	59.184 (G) ; 59.186 (V)
- Procédure civile (6 vol. + 1 Formulaire)	20.938 (G) ; 20.940 (V)

Droit public

- Contentieux administratif (4 vol.)	21.649 (G) ; 21.651 (V)
- Responsabilité de la puissance publique (2vol.)	22.039 (G) ; 22.040(V)
- Collectivités locales / F-P. Benoît (11 vol.)	20.265 (G) ; 21.523 (V)

Droit communautaire

- Droit européen (communautaire) (5 vol.)	211.874 (G) ; 211.874 (V)
---	---------------------------

Droit international

- Droit international (3 vol.)	214.526 + 214.526 A (G) ; 214.526 (V)
--------------------------------	---------------------------------------

- Droit immobilier	disponible uniquement en ligne
--------------------	--------------------------------

ABRÉVIATION USUELLE

Rép. + les 3 premières lettres du titre du répertoire.

Exemple de référence : Rép. Civ., V° Divorce, séparation de corps

CONTENU

Encyclopédie thématique couvrant l'ensemble du droit public et privé français (à l'exception du droit fiscal), et le droit communautaire. C'est l'encyclopédie qui offre la plus grande part de doctrine.

Chaque **répertoire** est autonome et couvre un domaine ; à l'intérieur les études font l'objet de **rubriques** classées dans l'**ordre alphabétique** des sujets et des mots de renvoi. Toutes les rubriques commencent par une bibliographie.

Les développements mentionnent les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et font références à de nombreuses décisions jurisprudentielles.

De nouvelles rubriques soit se substituent à des rubriques existantes soit viennent enrichir le fonds documentaire du répertoire avec trois envois de refontes par an.

CLEFS D'UTILISATION

L'encyclopédie repose sur un **système d'actualisation permanent**.

a) Structure des répertoires : chaque **tome** de chaque **titre** de répertoire comprend les parties principales suivantes :

- Préface et avant-propos
- Liste des collaborateurs
- Bibliographie générale (liste des principaux ouvrages dans la matière)
- Tableau des principales abréviations
- **Liste des rubriques du tome** (la présence d'une année devant la rubrique indique la date de la dernière refonte et la présence de la lettre F précise que la rubrique est suivie de formules)
- **Rubriques (ordre alphabétique)**
- **Mise à jour annuelle** : les rubriques contenues dans chaque volume font l'objet d'une mise à jour des évolutions législatives et jurisprudentielles intervenues dans la matière.

b) Structure de la rubrique : C'est la partie centrale de l'ouvrage ; une rubrique, propose :

- Un **plan méthodique** (« division »)
- Une **bibliographie**
- Un **développement**, signé par un auteur, divisé en paragraphes numérotés
- Un **index alphabétique** de la rubrique (chaque mot-clé de l'index renvoie au paragraphe numéroté concerné de la rubrique)

c) Structure des Tables (classeur bleu) qui accompagnent chaque Répertoire :

- Une **synthèse annuelle** : après un article d'introduction qui dresse le bilan complet de l'année écoulée dans la matière, elle reprend toutes les informations de la mise à jour annuelle.
- La **liste générale des rubriques du répertoire** : elle est réactualisée chaque année
- La **table alphabétique d'orientation** : elle est réactualisée tous les deux ans, et constitue l'index général du répertoire. C'est une liste alphabétique de mots-clés qui orientent soit directement vers la rubrique concernée (capitales grasses), soit vers les index des rubriques où la notion est traitée (capitales maigres).

SUPPORT ÉLECTRONIQUE

<http://www.dalloz.fr/> rubrique Encyclopédie

2. LE NOUVEAU REPERTOIRE DE DROIT DALLOZ

IDENTITÉ ET COTES CUJAS

Il existe deux éditions du *Nouveau répertoire de droit*

1) *Nouveau répertoire de droit* - 2^{ème} éd. - Paris : Dalloz, 1962-1965. 4 vol. Mise à jour annuelle.

56.253	(M)	(màj disponibles de 1980 à 2012)
56.253	(G)	(màj disponibles de 1980 à 2013)
56.253 A	(G)	(màj disponibles de 1980 à 2012)
59.012	(V)	(màj disponibles de 1980 à 2013)

2) *Nouveau répertoire de droit*. - Paris : Jurisprudence générale Dalloz, 1947-1950. 4 vol.

59.117 (M)
Ancien usuel 71 (GR)

CONTENU ET CLASSEMENT

- Le *Nouveau répertoire* présente l'ensemble du droit français sous des **rubriques de matières** dans un **ordre alphabétique unique** où toutes les branches du droit sont confondues. Les recherches sont donc plus faciles que dans l'Encyclopédie Dalloz, dont il peut servir d'abrégé. Pour chaque rubrique, il y a d'ailleurs un renvoi au répertoire approprié de l'Encyclopédie Dalloz.

- **Mises à jour** : Le répertoire est complété par des mises à jour : Une mise à jour **1979** en 2 vol. est à conserver à côté des 4 volumes de base : elle présente une analyse complète des textes intermédiaires (1965-1979) non repris dans les mises à jour postérieures. 🚫 Seule la collection de la Salle Viollet (cote 59.012) contient cette mise à jour.

A partir de 1980, on dispose d'une mise à jour annuelle et **cumulative** (1 vol.), 1980- (année en cours) : 1980-2002, 1980-2006 ; etc.

- 🚫 L'ancienneté de la 2^{ème} édition est un inconvénient, mais sa consultation peut être utile pour certains lecteurs qui recherchent l'état du droit à une époque antérieure plus ou moins précise.

HISTORIQUE

Antérieurement au *Nouveau répertoire de droit*, la librairie Dalloz avait publié divers répertoires encyclopédiques :

1 - *Dictionnaire général et raisonné de législation, de doctrine et de jurisprudence* / Armand Dalloz, jeune. - 4 vol., 1835-1836.

COTE CUJAS 87.018 (RP)
Disponible en ligne dans [Gallica](#)

2 - *Jurisprudence générale : répertoire méthodique et alphabétique de législation, de doctrine de jurisprudence*. - 44 tomes en 47 vol., 1845-1870.

COTE CUJAS ANC US 75 (GR)
(Manquent tomes 1 (2 parties), 40, 41, 42 (2 parties), 45, 46, 47)
Disponible en ligne dans [Gallica](#)

3 - *Jurisprudence générale...Supplément au répertoire...* 19 vol. 1887-1897

COTES CUJAS ANC US 75 (GR)
 ANC US 74 (GR)
Disponible en ligne dans [Gallica](#)

4 - *Répertoire pratique de législation, de doctrine et de jurisprudence.* - 12 vol., 1910-1926.

COTES CUJAS US 72 (GR)
 ANC US 73 (GR) (manque volume 12)
 15.827 (V)

Un double de cette collection, non coté, se trouve au Fonds Balogh

Supplément en 3 vol, 1927-1931 : mêmes cotes (les t. 2 et 3 manquent pour la cote ANC US 73)

3. GUIDE JURIDIQUE DALLOZ

IDENTITÉ

Guide juridique Dalloz / sous la direction de Jean Vincent. - Paris : Dalloz, 1984→ . - 5 volumes. (Reliure à feuillets mobiles). Mise à jour annuelle.

COTE CUJAS

21.688 (G)

CONTENU

Le guide couvre l'ensemble du droit français dans une perspective synthétique et pluridisciplinaire. Il constitue à la fois :

- Un **dictionnaire de 5000 mots** classés dans l'ordre **alphabétique**, dont :
 - 4000 mots de renvoi, qui orientent à l'intérieur du Guide juridique et de l'Encyclopédie juridique Dalloz
 - 500 mots à définitions simples ou renforcées.
- Une **encyclopédie de 500 rubriques principales**.
Une rubrique comporte :
 - une **définition**,
 - les principaux **textes de base**,
 - des **renvois** (vers d'autres rubriques du Guide juridique ou vers les rubriques de l'Encyclopédie juridique Dalloz avec mention du ou des répertoires)
 - un **développement** : exposé des règles de droit (pour la jurisprudence, seuls les arrêts de principe de la Cour de cassation sont cités). Cet exposé se veut très complet, tout en privilégiant la solution dominante au détriment des controverses.

Le guide offre donc une réponse rapide à une question en l'orientant dans des recueils plus complets et détaillés. Par exemple la rubrique *Architecte* qui couvre 6 pages dans le *Guide*, fait l'objet d'une étude de 35 pages de B. Boubli dans le *Répertoire de droit civil*.

CLEFS D'UTILISATION

Structure du guide. Chaque tome comprend les parties suivantes :

- Liste des collaborateurs
- Liste des **abréviations**
- Nomenclature : **Table alphabétique générale d'orientation**
- **Mise à jour**
- **Rubriques** (avec un plan du développement, intitulé "division", au début des rubriques les plus importantes.)
- **Renvois**

4. LES JURIS-CLASSEURS

IDENTITÉ

Juris-classeurs. - Paris : Éditions Techniques, 1907→
Publication à feuillets mobiles
77 titres (plus de 400 volumes)
Mises à jour permanentes (4 par an en moyenne par titre)

ABRÉVIATION USUELLE *J.cl. ou J.class.*

Exemple de référence : J.cl. com., fasc. 345, n° 39

CONTENU

Les Juris-classeurs constituent une **encyclopédie** couvrant la totalité des branches du droit (droit privé et public interne, droit européen, droit international).

- Des développements importants sont consacrés à des sujets non traités dans l'encyclopédie **Dalloz** ou des sujets plus spécialisés (Fiscalité, Alsace, Principauté de Monaco, brevets....).
- Les études sont enrichies de législation, de jurisprudence et de nombreuses références bibliographiques

CLASSEMENT

Chaque titre de collection (**77 titres**) est composé de **fascicules** numérotés.

a) Classement des fascicules dans les collections (il varie selon les titres) :

- Les séries correspondant aux grands **codes napoléoniens** (codes civil, pénal, commercial) suivent le plan de ces codes et constituent des **codes annotés** (ex. : le *Juris-classeur de droit civil* est un traité de 33 volumes qui suit l'ordre numérique des articles du code civil).
- Dans d'autres séries (*Droit administratif* par ex.) un **plan systématique** a été adopté.
- D'autres collections sont classées par **ordre analytique** des thèmes (*Juris-classeur Notarial*), et par ordre **chronologique** pour le *Juris-classeur Codes et lois* (voir pp.26-27)

❗ Un thème concernant plusieurs disciplines peut être traité dans plusieurs Juris-classeurs. Par exemple le fascicule intitulé **Propriété** est classé :

- au n° 544 dans le *Juris-classeur civil* (= art.544 code civil relatif à la propriété)
- au fascicule 10 dans le *Juris-classeur notarial répertoire*

On aura alors la présentation suivante dans le J.class.civil :

PROPRIETE	Civil	Fasc. 544

	Notarial répertoire	Fasc. 10

b) Plan général, sommaire analytique et index :

- **Premier volume** de chaque titre de collection : que la recherche soit thématique ou qu'elle porte sur un des fascicules, il est recommandé de se reporter au **plan général**, et/ou à l'**index analytique général** situés en tête dans le **premier volume** de la collection.

Exceptions : pour certains titres, l'index analytique général est placé dans un volume autonome :

- Juris-classeur *Codes et lois* (vol. tables : voir pp.26-27)
- Juris-classeur « *Civil code* » (vol. index alphabétique)

- Chaque **volume** d'un titre de la collection comporte la liste des fascicules du volume, suivie des fascicules eux-mêmes mis à jour.
- Chaque **fascicule** comporte les textes législatifs et réglementaires, une bibliographie, un sommaire analytique et un index alphabétique renvoyant aux paragraphes concernés.

c) Mises à jour des fascicules et refontes :

- Pour assurer l'actualisation permanente du fonds, la collection des Juris-classeurs est dotée d'un système très élaboré de **mises à jour** (feuillet bleu).
- Régulièrement de **nouvelles rubriques** ou des **fascicules** entièrement **refondus** intègrent les réformes intervenues, les textes nouveaux.

❗ La Bibliothèque Cujas ne conserve pas les anciens feuillets remplacés. Ceci explique, hormis l'hypothèse de fascicules disparus ou déclassés, l'insatisfaction de lecteurs munis de références antérieures à la date de la dernière mise à jour.

❗ Pour se repérer dans les différentes séries, un catalogue éditorial et un guide de recherche sont à la disposition des lecteurs au « Bureau du vestiaire », près de la Salle de Lecture (Rez-de-chaussée)

SUPPORT ÉLECTRONIQUE

<http://www.lexisnexis.com/fr/droit/> Onglet *Encyclopédies*

TITRES ET COTES CUJAS

❗ Les titres localisés uniquement en magasins (M) ne sont plus mis à jour depuis 2011. Pour une information actualisée, il est préférable de consulter la version électronique (<http://www.lexisnexis.com/fr/droit/> - onglet Encyclopédie)

DROIT PRIVE, DROIT CIVIL

Alsace-Moselle	22.304 (L) ; 22.305 (V)
Civil Annexes	15.689bis (L) ; 210.982 (V)
Civil Code	15.689 (L) ; 21.582 (M)
Civil Code Formulaire	<i>Disponible uniquement en ligne</i>
Divorce	214.395 (M)
Droit de l'enfant	214.430 (L)
	<i>Disponible uniquement sur papier</i>
Propriété littéraire et artistique	18.552 (L) ; 210.978 (V)
Responsabilité civile et Assurances	15.690 (L) ; 20.521 (V)

DROIT PENAL

Lois pénales spéciales	<i>Disponible uniquement en ligne</i>
Pénal Annexes	15.693bis (L) ; 22.673 (V)
	<i>Disponible uniquement sur papier</i>
Pénal Code	15.693 (L) ; 22.794 (V)
Pénal des affaires	<i>Disponible uniquement en ligne</i>
Pratique des Parquets et de l'Instruction	213.449 (M)
	<i>Disponible uniquement sur papier</i>
Procédure pénale	15.694 (L) ; 20.522 (V)

DROIT JUDICIAIRE

Encyclopédie des Huissiers de justice	<i>Disponible uniquement en ligne</i>
Procédure civile Traité	17.402 (L) ; 211.002 (V)
Procédures Formulaire	17.415 (L) ; 211.003 (V)
Répertoire pratique de Droit privé	20.367 (L) ; 211.004 (V)
	<i>Disponible uniquement sur papier</i>
Voies d'exécution :	214.862 (M)

DROIT DES AFFAIRES

Banque, crédit, bourse	16.669 (L) ; 210.989 (V)
Brevets	15.757 (L) ; 210.990 (V)
Commercial général	15.691 (L) ; 210.988 (V)
Communication	214.809 (L)
Concurrence-Consommation	17.444 (L) ; 210.991 (V)
Contrats-Distribution	15.938 (L) ; 210.992 (V)
Entreprise Individuelle	15.925 (L) ; 210.993 (V)
Marques, Dessins et Modèles	17.445 (L) ; 210.995 (V)
Procédures collectives	214.295 (M)
Sociétés Formulaire	16.440 C (L) ; 210.997 (V)
Sociétés Textes	16.440 A (L) ; 210.996 (V)
	<i>Disponible uniquement sur papier</i>
Sociétés Traité	16.440 B(L) ; 210.996 (V)
Transport	214.804 (M)

DROIT FISCAL

Enregistrement (Traité + Textes)	16.441 (A+B) (L) ; 210.999 (A+B) (V)
	<i>Enregistrement Traité disponible en ligne</i>
Fiscal Impôts directs Traité	16.442 (L) ; 21.626 ID (V)
Fiscal international	19.708 (L) ; 211.001 (V)
Fiscal. Chiffre d'affaires	16.442 (L) ; 21.626 (V)
Fiscalité immobilière	18.264bis (L) ; 18.264 ter (V)
Impôt sur la Fortune	21.675 (L) ; 211.000 (V)
Procédures fiscales	212.562 (L) ; 212.832 (V)

DROIT SOCIAL

Protection sociale Traité	18.175 (L) ; 210.976 (V)
Travail Traité	16.655 (L)

DROIT INTERNATIONAL, COMMUNAUTAIRE ET ETRANGERS (*)

Droit comparé	210.984 (L)
Droit international	18.844 (L) ; 55.950 (V)
Etrangers	214.853 (M)

Europe Traité	<i>Disponible uniquement sur papier</i>
Monaco	210.923 (L) ; 210.923 (V)
	19.032 (L)
	<i>Disponible uniquement sur papier</i>

DROIT NOTARIAL

Ingénierie du Patrimoine :	214.978 (M)
Liquidations-Partages	212.348 (L)
Notarial Formulaire	19.181B (L)
Notarial Répertoire	19.181A (L)
Nouveaux couples, nouvelles familles	214.854 (M)
	<i>Disponible uniquement sur papier</i>
Pratique des actes juridiques et des contrats	213.448 (M)
	<i>Disponible uniquement sur papier</i>

DROIT IMMOBILIER

Bail à Loyer	21.916 (L) ; 210.983 (V)
Baux ruraux	213.450 (M)
Construction Urbanisme	18.264 (L) ; 210.980 (V)
Copropriété	210.975 (L)
Géomètre, Expert foncier :	20.016 (L) ; 210.981 (V)
Rural	20.201 (L) ; 210.985 (V)

DROIT PUBLIC

Administratif	17.753 (L) ; 55.949 (V)
Collectivités territoriales	21.721 (L) ; 21.515 (V)
Contrats et marchés publics	214.899 (M)
Environnement et Développement durable	211.823 (L) ; 211.823 (V)
Fonctions publiques	215.033 (L)
Justice administrative	214.805 (M)
Libertés (Tome 2 uniquement)	215.744 (M)
Propriétés publiques	214.852 (M)

TEXTES

Disponible uniquement sur papier :

Code général des impôts	16.442 (L) ; 210.998 (V)
-------------------------	--------------------------

Codes et Lois - Droit public et droit privé	17.353 (L) ; 210.987 (V)
Codes et Lois fiscal	16.670 (L)
Europe Textes et jurisprudence	19.033 (L)
Fiscal : Impôts directs, Textes	16.442 (L)
Travail et Protection sociale Textes	16.655bis (L) ; 21.625bis (V)

(*) Depuis février 2010, Legal News propose une base de données documentaire (<http://www.droitsetrangers.com>) sur l'actualité juridique internationale (synthèses réalisées à partir d'articles parus depuis 1997 - Veille des décisions réglementaires et

jurisprudentielles de pays étrangers - Références de textes dans différents systèmes juridiques étrangers - Commentaires sur les droits internes de tous les pays - Articles de droit comparé.

5. AUTRES OUVRAGES DE REFERENCE

On peut compléter la consultation des grandes encyclopédies juridiques par celle de diverses collections ou recueils plus spécialisés. On en citera ici quelques-uns seulement.

5.1. Les dictionnaires et guides permanents

IDENTITÉ

Dictionnaire permanent - Paris : Éditions Législatives, 1947 →

Guide permanent - Paris : Éditions législatives, 2002 →

❶ Pour les *codes permanents*, édités par les Éditions législatives, voir : Titre I - 4 Codes (p.30)

TITRES ET COTES CUJAS

❶ Les titres ci-dessous sont des *Dictionnaires permanents*. La mention *Guide permanent* figure après le titre concerné.

SOCIAL

Action sociale	211.739 (G)
Comité d'entreprise	Disponible uniquement en ligne
Conventions collectives	211.703 (G)
	(plus de 500 conventions collectives synthétisées et à jour)
Formation professionnelle continue	Disponible uniquement en ligne
Jurisprudence sociale commentée	22.669 (M)
Paie	Disponible uniquement en ligne
Social	20.456 (G)

IMMOBILIER AGRICOLE

Construction et urbanisme	19.410 (G)
Entreprise agricole	79.336 (G)
Gestion immobilière	20.879 (G)
Social agricole	79.255 (G)

FISCAL AFFAIRES

Difficultés des entreprises	21.863 (G)
Droit des affaires	20.162 (G)
Droit européen des affaires	22.855 (G)
Epargne et produits financiers	79.348 (G)
Gestion fiscale	17.651 (G)
Recouvrement de créances et procédures d'exécution	214.528 (G)

DROITS SPÉCIALISÉS

Assurances	213.057 (G)
Bioéthique et biotechnologies	212.391 (G)
Commande publique	<i>Disponible uniquement en ligne</i>
Droit des étrangers	212.835 (G)
Droit du sport	214.200 (G)
Environnement et nuisances	<i>Disponible uniquement en ligne</i>
Sécurité et conditions de travail	211.059 (G)
Transactions immobilières	<i>Disponible uniquement en ligne</i>

CONTENU

Encyclopédie **spécialisée** : les dictionnaires permanents présentent le droit par domaines plus spécialisés que les encyclopédies générales ci-dessus. Ils font référence à la jurisprudence, aux textes, et donnent une bibliographie. L'objectif du "Dictionnaire permanent" est de veiller, sélectionner, regrouper, commenter dans un ouvrage unique, l'essentiel de l'actualité juridique dans un domaine précis.

Particularités : ils comportent des **formulaires pratiques** (modèles de statuts, de clauses, d'actes, de contrats et lettres-types)

CLASSEMENT

a) L'ouvrage de base

- **Table alphabétique générale.** Elle est précédée d'une liste des études et d'une liste des principaux sigles et abréviations.
- **Classement alphabétique** des études (d'où le nom de dictionnaire) : elles sont découpées en paragraphes numérotés auxquels il est possible de se reporter grâce à des tables particulières.
- **Formulaire** : calendriers, modèles de contrats, schémas de procédures, tableaux comparatifs.

b) L'actualisation

- **Table d'actualisation** : résumé des informations parues dans les bulletins en cours
- **Bulletins d'information ou Lettre d'actualité mensuelle** : mise à jour provisoire (nouveau et modifications) qui font référence aux études.
- **Feuillets de refonte** (3 ou 4 fois par an) à insérer dans l'ouvrage de base.

SUPPORT ÉLECTRONIQUE

<http://www.elnet.fr/>

5.2. Les publications FRANCIS LEFEBVRE

5.2.1. Mémento Francis Lefebvre (périodiques)

IDENTITÉ

Memento pratique Francis Lefebvre. - Paris : Éditions Francis Lefebvre - Annuel

COTES CUJAS

Voir le [Catalogue Cujas](#) : Recherche par « Memento +Titre »

Les mémentos sont localisés en magasins (M), sauf la dernière édition disponible en libre-accès en salle des périodiques (SP).

CONTENU

La collection des mémentos forme une **encyclopédie pratique et spécialisée** (fiscal, social, juridique et comptable).

Le contenu de chaque mémento expose, sous une forme condensée, l'ensemble de la réglementation applicable (législation et jurisprudence) à un domaine.

Entre deux éditions, une **mise à jour** est assurée pour certains titres par :

- deux fascicules de mise à jour (juin et octobre)
- un bulletin intitulé par ex. : *Feuillet rapide fiscal-social ou bulletin fiscal* avec une analyse de l'actualité

TITRES PAR DOMAINE

Fiscal

- Mémento Associations, fondations, congrégations et fonds de dotation
- Mémento Fiscal
- Mémento Impôts sur les sociétés
- Mémento Intégration fiscale
- Mémento TVA

Social

- Mémento Agriculture
- Mémento Paie
- Mémento Représentation du personnel
- Mémento Retraire, maladie et autres risques
- Mémento Social

Droit des affaires

- Mémento Assemblées générales
- Mémento Baux commerciaux
- Mémento Cessions de parts et actions
- Mémento Concurrence Consommation
- Mémento Dirigeants de sociétés commerciales
- Mémento Droit commercial
- Mémento Groupes de Sociétés
- Mémento Maires et actions communales
- Mémento Procédure civile
- Mémento Professions libérales
- Mémento Sociétés civiles
- Mémento Sociétés commerciales
- Mémento Transmission d'entreprise
- Mémento Union européenne

Comptabilité - finance

- Mémento Audit et commissariat aux comptes

- Mémento Comptable
- Mémento Fusions et acquisitions
- Mémento Comptes consolidés
- Mémento IFRS

Civil - Patrimoine

- Mémento Droit de la famille
- Mémento Particuliers
- Mémento Patrimoine
- Mémento Procédure civile
- Mémento Sociétés civiles

Immobilier - Construction - Urbanisme

- Mémento Baux commerciaux
- Mémento Gestion Immobilière
- Mémento Urbanisme Construction
- Mémento Vente immobilière

SUPPORT ÉLECTRONIQUE

<http://www.efl.fr> Onglet *Mémentos*. La base permet de consulter l'année en cours, sauf pour le Mémento Fiscal et le Mémento Social qui présentent également des archives depuis 2004.

L'éditeur propose le service d'actualisation en accès libre sur son site dans la rubrique « Mémentos > Mises à jour des mémentos »

5.2.2. La documentation de base Francis Lefebvre (ouvrages et périodiques)

Elle comprend deux ensembles de collections mises à jour :

- La documentation pratique **fiscale** (13 volumes de base sous 4 titres)
- La documentation pratique **sociale** (5 volumes de base sous 1 titre)

Autres titres : *Feuillets de documentation pratique*
Documentation périodique Francis Lefebvre

⚠ Ne pas confondre la *Documentation de base* Francis Lefebvre avec la *Documentation de base* qui est la suite du *Recueil de documentation administrative de base*, édité par la Direction générale des impôts (DGI). Ce dernier recueil à parution irrégulière a cessé de paraître en 2002 (cote Cujas : 23.615)

COTES CUJAS

Feuillets de documentation pratique - Fiscal : Impôts directs	21.221 (G)
Feuillets de documentation pratique - Impôts indirects	21.224 (G)
Feuillets de documentation pratique - Fiscal : Enregistrements	21.223 (G)
Feuillets de documentation pratique - Fiscalité immobilière et plus-values	21.225 (G)
Feuillets de documentation pratique - Social	21.226 (G)

Formulaire Droit des affaires

- contrats de coopération et distribution, contrats informatiques

- baux et fonds de commerce	213.199 (G)
Formulaire Sociétés	212.447 (G)

CONTENU

Encyclopédie en matière fiscale et sociale (législation, jurisprudence, doctrine de l'administration). Les textes sont commentés et illustrés d'exemples concrets, tableaux synoptiques...

CLASSEMENT

- Chaque collection est constituée de plusieurs volumes de base
- Le système de mise à jour est constitué de plusieurs éléments, dont le *Feuilleton rapide fiscal social*. Cote Cujas 47.159 B (M)

SUPPORT ÉLECTRONIQUE

<http://www.efl.fr> Onglets *Documentation experte* et *Formulaires*

5.3. Les publications LAMY

CONTENU

Les Éditions Lamy publient principalement des ouvrages à feuillets mobiles mis à jour et des ouvrages à réédition annuelle.

Les publications Lamy couvrent principalement les domaines suivants : Action sociale, Affaires, Commercial Associations, Assurances, Civil, Environnement et Qualité, Fiscal, Immatériel, Immobilier, Pénal, Public, Santé, Social, Transport

SUPPORT ELECTRONIQUE

<http://lamyline.lamy.fr> (ouvrages à jour)

- Rubrique *Rechercher Ouvrages* (publications à feuillets mobiles) ou *Revue* (annuels) pour effectuer une recherche
- Rubrique *Lire/Feuilleter* pour accéder à une publication en intégralité

COTES CUJAS

Les abonnements de la bibliothèque Cujas à la version papier des ouvrages à feuillets mobiles Lamy ont été arrêtés en 2010. La bibliothèque conserve les archives, mais pour une information actualisée, il est préférable de consulter la version électronique.

Lamy Associations	22.779	(M)
-------------------	--------	-----

Lamy Comité d'entreprise	212.886	(M)
Lamy Contrats internationaux	22.600	(M)
Lamy Dehove	22.601	(M)
Lamy Droit du contrat	214.566	(M)
Lamy Droit du dirigeant d'entreprise	214.840	(M)
Lamy Droit de l'exécution forcée	214.429	(M)
Lamy Droit du financement : formulaire	48.678 F	(M)
Lamy Droit des médias et de la communication :	214.589	(M)
Lamy Droit des personnes et de la famille	214.603	(M)
Lamy Droit de la responsabilité	214.660	(M)
Lamy Droit des régimes matrimoniaux, successions et libéralités	215.087	(M)
Lamy Droit de la santé	214.875	(M)
Lamy Droit des sûretés	214.908	(M)
Lamy Droit du tourisme	214.712	(M)
Lamy Emploi et compétences	213.079	(M)
Lamy Environnement : Les déchets	212.887	(M)
Lamy Environnement : L'eau	213.106	(M)
Lamy Environnement : Installations classées	214.250	(M)
Lamy Gestion et finances des collectivités territoriales	213.337	(M)
Lamy Guide des procédures douanières	211.482	(M)
Lamy Hygiène et sécurité	214.745	(M)
Lamy Mobilité internationale	212.834	(M)
Lamy Patrimoine	215.157	(M)
Lamy Paye	211.431	(M)
Lamy Prud'hommes	214.446	(M)
Formulaire commenté Associations	214.188	(M)
Formulaire commenté Droit des successions et des libéralités	214.564	(M)
Formulaire commenté Lamy Droit commercial	48.433F	(M)
Formulaire commenté Procédure civile	214.619	(M)
Formulaire commenté Lamy Droit de l'immatériel	49.659 F	(M)
Formulaire commenté Droit des régimes matrimoniaux	213.380	(M)
Formulaire Sociétés commerciales		
• SARL	24.039 A	(M)
• SA à conseil d'administration	24.039 D	(M)
• SA à directoire	24.039 C	(M)
• SAS	24.039 E	(M)
• Fusions Acquisitions	24.039 F	(M)

5.4. Les Juri-dictionnaire JOLY

IDENTITÉ

Juri-Dictionnaire Joly, Éditions Joly.
Dictionnaires à feuillets mobiles mis à jour, fondés en 1937

DOMAINE ET CONTENU

Les publications Joly couvrent principalement les domaines du droit des affaires et des sociétés, du droit communautaire.

Chaque titre est composé d'études ou de dossiers (par ordre alphabétique de sujets), accompagné d'un index alphabétique général.

TITRES ET COTES CUJAS

Juri-dictionnaire Joly, Bourse - 6 vol. ; 3 mises à jour par an	211.058	(G)
Juri-dictionnaire Joly Communautaire (1995-2010) - 6 vol.	76.254	(M)
Dictionnaire Joly Concurrence - 6 vol. ;	22.918	(G)
Dictionnaire Joly Contrats internationaux - 8 vol. ; 2 mises à jour par an	211.017	(G)
Juri-dictionnaire Joly Sociétés - 6 vol. ; 4 mises à jour par an	212.533	(G)

SUPPORT ÉLECTRONIQUE

<http://www.lextenso.fr>

5.5. Les mélanges

Contributions réunies en l'honneur d'un juriste et rédigées par ses disciples et amis, les *Mélanges* portent sur un thème de prédilection du récipiendaire ; recueils d'études ou d'articles, ils constituent des collections à part entière.

Exemples : - *Recueil d'études sur les sources du droit en l'honneur de François Géný.* - Paris : Librairie du Recueil Sirey, 1934
- *Le droit pénal à l'aube du troisième millénaire : mélanges offerts à Jean Pradel.* - Paris : Éditions Cujas, 2006

Pour trouver des mélanges, consulter :

- Le catalogue Cujas en choisissant comme critère de recherche le nom du dédicataire
- *Liber amicorum : Liste des mélanges 2001-2014 : Répertoire des mélanges reçus ou en cours d'acquisition à la bibliothèque Cujas entre 2001 et 2014* sur le site : <http://bcujas-digitoool.univ-paris1.fr> (rubrique Guides et tutoriels)
- L'ouvrage de Xavier DUPRE de BOULOIS : *Bibliographie des mélanges : droit français = Bibliography of French legal Festschriften* - Paris : Ed. La Mémoire du droit, 2001

COTES CUJAS

502.535 (M) 502.535 A (M)
502.535 (GR) 502.535 (Accueil)

- Le Catalogue des articles de mélanges conservés par la Bibliothèque de Paris II et la bibliothèque de droit comparé sur le site : <http://bibweb.u-paris2.fr> (Rubrique *Rechercher des articles de mélanges*)

5.6. Les Archives de philosophie du droit

IDENTITÉ

Paris : Sirey, 1931-1940 ; 1952-1998 ; Paris : Dalloz, 1999 → Annuel

CONTENU ET CLEFS D'UTILISATION

Études doctrinales groupées autour d'un même thème, apparaissant en titre de chaque tome de la publication annuelle.

Pour chaque tome, une rubrique « Comptes rendus » propose une bibliographie d'ouvrages et d'essais comportant une analyse critique pour chaque référence.

Chaque volume présente un sommaire, un index de mots-clés et une table rétrospective cumulative des titres de la collection.

Exemples de références :

L'obligation - Paris : Dalloz, 2000 (Archives de philosophie du droit ; tome 44)

La création par le juge du droit - Paris : Dalloz, 2006 (Archives de philosophie du droit ; tome 50)

COTES CUJAS 45.963 (M)

L'ensemble de la collection est regroupé sous la cote **45.963 (M)** avec en exposant le n° du tome. (Actuellement, la collection comporte 57 tomes).

Effectuer une recherche dans le catalogue par le titre de la collection ou les mots du titre du volume recherché.

SUPPORT ÉLECTRONIQUE

Sur le [site de l'Association française de philosophie du droit](#), accès :

- au sommaire du dernier volume des Archives de philosophie de droit
- à une base de données permettant de rechercher les articles publiés par auteur, titre ou mot-clé sur les 15 derniers numéros de la revue
- accès aux articles depuis 1991 par les sommaires

5.7. Les Travaux de l'Association Henri Capitant des amis de la culture juridique française

5.7.1. Rapports de congrès

L'ensemble des **rapports (de congrès)** est publié dans le recueil des Travaux de l'Association.- Paris : Dalloz, 1945→

COTES CUJAS

1945 →	46.134	(M)
1945-2003	46.974	(M)

5.7.2. Journées d'études nationales

L'Association organise également des **Journées d'études nationales** dont les travaux sont publiés dans le recueil des Journées nationales.- Paris : Dalloz, 1997→

Exemple de référence : *Le droit patrimonial de la famille : réformes accomplies et à venir / [IXe] journée nationale, [15 octobre 2004], Strasbourg* - Paris : Dalloz, 2006.

COTES CUJAS 99.924 (M)

L'ensemble de la collection est regroupé sous la cote **99.924 (M)** avec en exposant le numéro du volume. (Actuellement, la collection comporte 18 tomes)

Effectuer une recherche dans le catalogue Cujas en recherchant aux mots du titre.

Pour obtenir des informations sur les actes de ces journées nationales ou internationales consulter le site de l'Association : <http://www.henricapitant.org/>

Index

A	
<i>Actualité législative Dalloz</i>	27
<i>Archives de philosophie du droit</i>	74
<i>Arrêts de la Cour de cassation</i>	34
<i>Assemblée Nationale - Débats parlementaires</i>	15, 16
<i>Assemblée Nationale - Documents (Impressions)</i>	16
<i>Associations et fondations d'entreprise (JO)</i>	14
<i>Avis de la Cour de cassation</i>	35
<i>Avis du Conseil d'État</i>	38
<i>Avis et rapports de l'Assemblée nationale</i>	16
<i>Avis et rapports du Sénat</i>	18
B	
<i>BALO</i>	21
<i>Baudouin (collection dite)</i>	12
<i>Benoît (F.P.) - Collectivités locales</i>	56
<i>Blancs (Budget de l'État)</i>	23
<i>Bleus (Budget de l'État)</i>	23
<i>BOAMP</i>	21
<i>BODACC</i>	22
<i>Brochures du JO</i>	21
<i>Budget de l'État</i>	23
<i>Bulletin d'information de la Cour de cassation</i>	36
<i>Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO)</i>	21
<i>Bulletin des lois 1788-1931</i>	11
<i>Bulletin législatif Dalloz</i>	27
<i>Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC)</i>	22
<i>Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP)</i>	21
<i>Bulletins officiels</i>	22
C	
<i>Cahier droit des affaires</i>	43
<i>Chambre criminelle (Cour de cassation)</i>	35
<i>Chambres civiles (Cour de cassation)</i>	35
<i>Codes</i>	29
<i>Codes (Juris-classeurs Codes et lois)</i>	66
<i>Codes permanents</i>	30
<i>Collection Baudouin</i>	12
<i>Collection du Louvre</i>	12
<i>Congrès du Parlement</i>	19
<i>Conseil constitutionnel</i>	40
<i>Conseil d'État</i>	37
<i>Conseil économique et social</i>	19
<i>Constitutions et documents politiques</i>	5
<i>Conventions collectives</i>	21
D	
<i>Dalloz affaires</i>	43
<i>Duvergier</i>	11
E	
<i>Encyclopédie juridique Dalloz</i>	56
F	
<i>Feuillets de documentation pratique</i>	70

G	
<i>Gazette du Palais</i>	50
<i>Gazette du Palais. Annonces judiciaires et légales</i>	50
<i>Gazette du Palais. Législation</i>	50
<i>Guide juridique Dalloz</i>	61
I	
<i>Impressions de l'Assemblée nationale</i>	17, 24
<i>Impressions parlementaires</i>	24
<i>Informations rapides (Recueil Dalloz)</i>	42
J	
<i>J.O.Q.</i>	16
<i>Journal des audiences de la Cour de Cassation</i>	43
<i>Journal officiel de l'Empire français : 1852-1870</i>	11
<i>Journal officiel de la République français</i>	13
<i>Juris-classeur codes et lois</i>	30
<i>Juris-classeur périodique</i>	48
<i>Jurisprudence française</i>	55
<i>Jurisprudence générale du Royaume</i>	43
L	
<i>Loi de finances</i>	24
<i>Loi de règlement</i>	24
<i>Lois annotées</i>	46
<i>Lois et décrets</i>	13
M	
<i>Mélanges</i>	74
<i>Moniteur universel</i>	10
<i>Moniteur universel, journal officiel de la République : 1848-1852</i>	10
N	
<i>Nouveau répertoire Dalloz</i>	59
P	
<i>Programme général de codification 1996-2000</i>	29
<i>Projet de loi (JO)</i>	15, 17
<i>Projet de loi de finances</i>	23
<i>Projet de lois de finances rectificatives</i>	24
R	
<i>Rapport annuel de la Cour de cassation</i>	36
<i>Rapport de la Cour des Comptes sur l'exécution des lois de finances</i>	24
<i>Recueil analytique Dalloz</i>	42
<i>Recueil bimestriel - Gazette du Palais</i>	50
<i>Recueil critique Dalloz</i>	42
<i>Recueil Dalloz</i>	27, 34
<i>Recueil Dalloz-Sirey</i>	42
<i>Recueil des arrêts du Conseil d'État</i>	32
<i>Recueil des décisions du Conseil constitutionnel</i>	40
<i>Recueil général des lois et arrêts</i>	46
<i>Recueil hebdomadaire Dalloz</i>	42
<i>Recueil LEBON</i>	37
<i>Recueil périodique et critique Dalloz</i>	42
<i>Recueils des traités et accords de la France</i>	20
<i>Répertoire universel de la jurisprudence française</i>	50

S	
<i>Semaine juridique</i>	48
<i>Sénat - Documents (Impressions)</i>	18, 19, 20
<i>Sénat. Débats parlementaires</i>	17
T	
<i>Table analytique et répertoire universel de la jurisprudence française</i>	53
<i>Textes constitutionnels et documents politiques</i>	5
<i>Textes d'intérêt général</i>	20, 24
<i>Travaux de l'association Henri Capitant</i>	75
V	
<i>Verts</i>	24